

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

**30 SEPT,
1^{er} et 2 OCT 2009**

Parc naturel
régional
de Chartreuse,
Rhône-Alpes ^{Région}



Les Parcs, terres d'innovations

Quel avenir ?
Quelle éthique ?
Quelle utopie ?

ACTES
DU CONGRÈS 2009





sommaire

Séance d'ouverture	p. 3
Atelier 1	p. 8
Atelier 2	p. 10
Atelier 3	p. 13
Atelier 4	p. 15
Atelier 5	p. 17
Atelier 6	p. 19
Atelier 7	p. 20
Séance de clôture	p. 23
Annexes	
Intervention de Bertrand Hervieu	p. 28
Discours d'André Vallini	p. 31
Discours d'Hervé Gaymard	p. 33
Discours de Jean-Jack Queyranne	p. 35
Discours de Jean-Louis Joseph	p. 36
Discours de Chantal Jouanno	p. 40
Liste des participants	p. 44

Retrouvez la photothèque du Congrès, les circuits de découverte, le marché aux innovations et les partenaires du congrès sur le site web <http://www.congres-des-parcs.fr/>



SÉANCE D'OUVERTURE

« *Les Parcs naturels régionaux sont tournés vers l'avenir. Ce sont des entités qui créent des relations fortes entre les habitants et leur permettent d'innover.* »

En quelques mots d'accueil, Jean-Louis Monin, maire de Saint-Laurent-du-Pont, a donné le ton et le thème de l'édition 2009 du Congrès des Parcs naturels régionaux de France, qui s'est tenu du 30 septembre au 2 octobre 2009 sur le territoire du Parc de Chartreuse. Ces trois jours, consacrés à l'innovation, à l'utopie, à l'avenir des Parcs et à leur éthique, ont clairement posé les défis, voire les contradictions auxquels sont confrontés ces derniers.

Bertrand Hervieu, docteur en sociologie et secrétaire général du Centre International des Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM), chargé d'alimenter les premiers échanges, s'interroge : « *Est-ce le fruit du succès ? Il y a, au sein des Parcs, un doute, un malaise, en tout cas une insatisfaction.* » Il constate en effet, une banalisation des idées qui ont autrefois guidé les fondateurs des Parcs à savoir : produire et se développer sans détruire,

attribuer aux espaces remarquables et fragiles le statut de bien public et rassembler les forces vives locales autour de contrats (chartes) aux objectifs révisables.

La banalisation de ces idées, est-elle un bien ? Un mal ?

Bertrand Hervieu apporte une réponse : « *La position d'avant-garde si stimulante et valorisante s'est diluée dans ce succès. Nous sommes bien en face d'une utopie réalisée.* » Et si cela est arrivé, c'est en partie, selon lui, la résultante de grandes mutations qui ont changé le visage de la campagne depuis 40 ans.

La première d'entre elles est le changement de la principale fonction de l'espace rural. Lieu de production durant des siècles, il a désormais une vocation résidentielle, du fait de la fin de l'exode rural amorcée depuis 20 ans. Près des deux tiers de la croissance démographique des quinze dernières années ont été enregistrés en milieu rural, dessinant aujourd'hui quatre types d'espaces ruraux : des couronnes de grandes métropoles ainsi que des secteurs littoraux et frontaliers en forte périurbanisation ; des territoires « *d'urbanisation des campagnes* » autour des grandes villes (de 60 kilomètres en région jusqu'à 200 pour Paris) ; des espaces ruraux

dynamiques engendrés par des « *bourgs centres* » et enfin, des territoires ruraux exclus de toute dynamique de croissance.

Une mutation en entraîne une autre. La prédominance de la fonction résidentielle a attribué aux territoires ruraux d'autres fonctions : récréatives, touristiques ou naturelles. Elle s'est surtout accompagnée d'une explosion exponentielle des déplacements, en particulier individuels.

La qualité de vie de ces espaces serait néanmoins devenue, pour Bertrand Hervieu, une richesse immatérielle insoupçonnée et recherchée bien que non comptabilisée dans le calcul du Produit Intérieur Brut (PIB). « *Ainsi, préserver serait développer, et développer sans nuire, serait un facteur d'accroissement des richesses des nations.* » En mêlant le développement économique à la solidarité, la santé au développement patrimonial, l'esthétique à l'humanité, les Parcs ont, selon lui, anticipé sur la recherche d'un bien-être collectif d'une autre nature que la croissance du PIB. De même, les Parcs ont favorisé la réappropriation de l'histoire locale et des patrimoines particuliers comme biens communs. Bertrand Hervieu invite maintenant les Parcs à poursuivre le travail en changeant d'échelle pour faire de ce patrimoine un bien de l'humanité. « *Cette démarche nécessite de la pédagogie et une internationalisation des Parcs à travers des jumelages et des échanges, ceci afin de penser l'articulation entre la construction d'un bien public local et une humanité qui a pris conscience de la finitude de la planète.* » Il faudra néanmoins être patient. « *Il nous faut construire dans le temps. Cela doit appartenir à l'histoire longue de l'humanité.* »



Autre mutation, que Bertrand Hervieu qualifie, « *d'une des souffrances des Parcs* », est leur positionnement « *indéterminé* » dans le paysage institutionnel. Les Parcs n'ont de cesse de prouver leur existence. « *Qu'est-ce qu'un Parc au regard des 36 000 communes héritées de paroisses, elles-mêmes venues des peuplements gallo-romains ?* » Même si cette fragilité comporte une part d'inconfort, les Parcs offrent, selon lui, des qualités recherchées aujourd'hui : fluidité, mobilité, porosité et mixité. « *Je suis convaincu que la force des Parcs réside dans ce qu'ils symbolisent pour notre société : la gestion des contraires et des paradoxes, l'ouverture et l'ambition d'inventer une société localisée et pourtant internationale, enracinée et néanmoins mobile, ainsi qu'un développement qui est autant production qu'héritage, préservation qu'innovation.* »

Une autonomie énergétique pour les Parcs ?

Quelles voies explorer pour l'avenir ?

Les différents intervenants de la table ronde qui a suivi ont alimenté les pistes possibles. À commencer par Nicole Mermillod, chercheuse au Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), une présence inhabituelle justifiée par les recherches que cet organisme mène depuis plus de dix ans en matière de nouvelles technologies dans le domaine de l'énergie. Près de 600 chercheurs s'y penchent en région Rhône-Alpes.

De par leur diversité de ressources (hydraulique, solaire, biomasse...), de territoires, de cultures et de climats, Nicole Mermillod attribue aux Parcs un rôle moteur dans le développement de sources alternatives et d'économies d'énergie. Elle lance un appel. « *Nous cherchons des*



démonstrateurs, des lieux d'application visibles de ces nouvelles technologies car la demande est croissante. » Elle cite par exemple la rénovation ou la construction de bâtiments basse consommation et/ou en bois, la création de flottes de véhicules électriques ou l'organisation d'une filière bois performante. Elle interpelle les Parcs : « Les PNR ne peuvent-ils pas devenir autonomes sur le plan énergétique, à travers les ressources dont ils disposent ? »

André Mallet, président de l'Association pour le développement industriel du Massif Central ainsi que du Pôle de compétitivité Viameca, qui représente 4 000 entreprises de mécanique (dont une partie installée en milieu rural) et 220 000 emplois, souligne l'intérêt d'une dynamique collective. Viameca incite les entreprises à s'engager dans une démarche plus durable : investissement dans des machines communes et partage d'heures d'utilisation, vente de services pour faire durer les produits... Des actions d'aménagement du territoire pourraient selon lui soutenir ces activités : très haut débit, réseaux d'entreprises, voies de communication performantes vers les villes proches, pôles de recherche et de formation et qualité de vie...

Autant de pistes de partenariats qu'il pourrait envisager avec les Parcs.

Comme le rappelle Patrick Crézé, directeur adjoint au délégué interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des territoires (Diact), le temps n'est plus à l'application de directives nationales sur les territoires. Il s'agit bien aujourd'hui d'impliquer les acteurs locaux dans des projets de cohésion territoriale et de développement durable. « Ces caractéristiques s'appliquent particulièrement aux Parcs. Ces derniers sont fondés sur un territoire, un projet de développement économique et social ainsi que sur une gouvernance qui implique les acteurs locaux sur la base du volontariat et du consensus. » Trouver un juste équilibre entre la préservation du patrimoine et le développement économique est, à son avis, à la fois une menace et une force des Parcs. « Les Parcs doivent garder leur authenticité et leur originalité en matière d'actions pour l'environnement, le patrimoine et le paysage, de mode de gouvernance et de capacité à innover. » Pour lui, le défi des Parcs est maintenant de conceptualiser et de diffuser l'innovation.



A SAVOIR

L'ESTRÉMADURE EN ESPAGNE : CONDAMNÉE À INNOVER

« Dans notre région, située entre le Portugal et Madrid, nous sommes condamnés à innover chaque jour. » Le témoignage d'Isabelle Favreau, responsable des relations internationales d'Iniciativa Joven, une agence du Conseil régional d'Estrémadure en Espagne, montre la force de l'innovation et de l'utopie dans le développement d'autres régions européennes. L'Estrémadure a mis son développement sur l'imagination et la créativité de ses habitants, en particulier des jeunes, aussi bien urbains que ruraux. Cela se traduit concrètement par un accompagnement des projets dans tous les domaines (culturel, social, industriel, environnemental...) via des services adaptés à leurs besoins et à leurs modes de fonctionnement. Le Coaching café par exemple consiste, durant une journée chaque année, à faire se rencontrer les porteurs de projet avec successivement 5 à 6 experts (finances, marketing, communication, ressources humaines...) durant 15 minutes.

La Région s'est donnée pour objectif de faire changer les mentalités afin que les jeunes pensent leur avenir et donc leur activité sur ce territoire. Dans cet esprit, depuis 2005, elle travaille auprès des lycées pour cultiver l'esprit d'entreprendre via un dispositif appelé « *Imagine ton entreprise* », mis en œuvre en collaboration avec le ministère régional pour l'Éducation et le Service local pour l'emploi. 1 500 jeunes s'y investissent chaque année. Des projets pilotes sont également menés en école primaire depuis deux ans.

L'entretien des paysages : un défi pour l'avenir

Si les valeurs des Parcs sont reprises par l'ensemble de la société, comme le disait Bertrand Hervieu, cela ne peut être que positif. Eliane Giraud, présidente du Parc naturel régional de Chartreuse, co-organisateur du congrès, en est convaincue. « *Nous avons encore beaucoup d'utopie et d'avenir.* » Pour elle aussi, la créativité est essentielle à tout point de vue : pour offrir dans les campagnes des métiers adaptés aux attentes des jeunes même s'ils ne sont pas issus du monde rural, pour insuffler dans d'autres territoires, aussi bien ruraux qu'urbains, la dynamique des Parcs ou encore, pour maintenir des paysages autrefois entretenus par les forestiers et les agriculteurs.

L'entretien de ces paysages, façonnés par l'homme durant des siècles, est d'ailleurs selon Bertrand Hervieu un vrai enjeu d'avenir. « *Si nous ne voulons pas des paysages détruits, fermés, il faut les produire. Il existe des dispositifs et indemnités pour rétribuer et accompagner l'entretien des paysages.* » Mais cela n'est pas suffisant à ses yeux. « *Ne peut-on pas démultiplier les appellations d'origine qui constituent un réel lien entre la production et l'environnement ?* » Autre solution, issue de la salle, invitée à réagir aux interventions, celle de Danièle Pic, présidente du Parc naturel régional du Vercors : « *pourquoi ne pas prendre une entrée paysage dans nos chartes ?* »

De l'utopie à la réalité

Les Parcs ne manquent pas d'utopie. Encore faut-il arriver à la faire partager avec les autres acteurs territoriaux. Xavier Gayte, du Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie n'a, par exemple, vu aucun SCoT défini en fonction de la disponibilité en eau sur son périmètre. De même, il se pose la question du peu de liens établis entre monde rural et monde urbain, dialogue auxquels devraient contribuer les Parcs. « *Il faut être*



A SAVOIR

réaliste pour l'avenir. Les Parcs sont maintenant des institutions confrontées à deux questions : d'une part leur future place dans la simplification du millefeuille institutionnel et, d'autre part, la préservation des ressources, une des dernières missions qui leur resteraient. »

Le Parc de la Guyane, ce territoire encore vierge, est un exemple de cette utopie qui consiste à associer développement et préservation. Pour José Gaillou, son président, l'avenir de ce territoire passera nécessairement par l'innovation et l'expérimentation. Il cite en particulier la production de biocarburants pour les sites isolés où tout reste à créer en matière économique.

Pourquoi les Parcs ne se lanceraient-ils pas dans un exercice de prospective pour alimenter leur capacité à innover ? Cette proposition, lancée par Danièle Pic, séduit Bertrand Hervieu qui y voit un outil pédagogique de discussion entre acteurs. Isabelle Favreau témoigne à ce sujet. L'Estrémadure a mené des travaux de prospective un peu particuliers. Appelés « *citoyenneté des tendances* », ils ne sont pas portés par des experts mais par des jeunes qui inventent le futur à partir de tendances émergentes. Dans cette région, tout est mis en œuvre pour faire naître des innovations parmi les habitants avec en projet, la création d'une Agence de l'innovation sociale.

Lancé par Xavier Gayte, le sujet du millefeuille institutionnel n'a pas manqué de susciter quelques réactions. Pour Bertrand Hervieu, le maillage territorial complexe qu'engendre ce millefeuille crée autant de points d'ancrage, de lien social et de solidarité, indispensables dans une société où le travail joue de moins en moins ce rôle. Quant à la complexité, personne ne pourra, selon lui, y échapper. « *Nous sommes dans un monde complexe. Les Parcs en sont un exemple. Leur statut d'institution non identifiée leur permet néanmoins d'être dans l'innovation, dans la recherche et le mouvement.* » Pour Eliane Giraud également, il faut admettre la complexité. « *On peut simplifier l'administratif, pas le politique. Cette complexité permet aux Parcs de porter des travaux en concertation avec les acteurs de leurs territoires et de développer ces derniers tout en les préservant.* » Les Pôles de compétitivité sont cités par André Mallet comme un autre exemple de complexité porteur d'innovation, puisqu'ils partagent l'intelligence de la recherche, de l'industrie et de la formation.

Patrick Crézé reconnaît, quant à lui, que certains enjeux d'aujourd'hui dépassent largement les missions des Parcs : changement climatique, vieillissement démographique... « *Il faut s'inscrire dans des approches systémiques et inventer de nouvelles formes de gouvernance propices à des fonctionnements en réseaux.* » Et plus concrètement, il incite les Parcs à adopter une démarche la plus pragmatique possible, appuyée sur des innovations menées localement.



ATELIER 1

LA BIODIVERSITÉ, ÉLÉMENT STRUCTURANT DE LA GESTION ET DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ?

Synthèse de Dominique Hoestlandt

L'objet de cet atelier était si vaste qu'on ne s'étonnera pas que trois heures n'aient pu en épuiser la substance. Son titre même, quoique interrogatif, en suggérait clairement l'ampleur : « *la biodiversité, élément structurant de la gestion et de l'aménagement de l'espace ?* »

Car enfin, qu'appelle-t-on biodiversité ? Quelle compréhension en ont au juste les multiples acteurs ? Est-on sûr qu'une commune rurale en ait la même approche qu'un scientifique, ou qu'une entreprise la comprenne comme un couple de retraités résidant dans un parc ? Ces interrogations pourraient à elles seules (ou presque) inspirer un travail de thèse.

L'idée de cet atelier, plus modestement, était de voir ce qu'à l'échelle d'une commune (en Lorraine, par exemple), d'un parc naturel régional (en Camargue, par exemple) ou d'un département

(en Isère, département hôte), on pouvait faire pour « *préserver la biodiversité* », cette biodiversité étant assimilée à un élément de patrimoine naturel remarquable ou non. Subsidiairement, l'idée de ce travail d'atelier était de se demander si l'innovation y trouvait son compte. Après tout, l'affichage du congrès qualifiait les parcs naturels régionaux de « terres d'innovation ». Lesquelles, au juste ?

Des innovations, on en eut quelques exemples. Si – selon la définition qu'en avait donné le CORP et les directeurs de Parcs naturels régionaux – on distingue l'innovation d'une idée initiale, d'une expérimentation, ou d'un simple changement, alors on peut accorder aux atlas communaux réalisés en Lorraine cette qualification. Leur but premier était de faire des inventaires faune et flore et d'habitats naturels (prioritairement) à une échelle communale suffisamment précise pour qu'ensuite les réflexions sur les documents d'urbanisme (PLU, SCoT) puissent en tenir compte. Certes, admit Laurent Godé, mais indispensable, nécessaire à défaut d'être suffisante. Elle donna lieu à tâtonnements. Entre une méthode de recensement par satellite (rapide, exhaustive mais vague) et une méthode plus besogneuse (longue, laborieuse, terrestre mais précise), force fut de constater que c'est cette dernière méthode qu'il fallait retenir pour

disposer d'informations efficaces. Telle qu'elle est, cette méthode d'atlas communal a essaimé hors de la Lorraine. En ce sens, elle est une expérimentation qui a su transformer l'essai. Rangeons-la parmi les innovations.

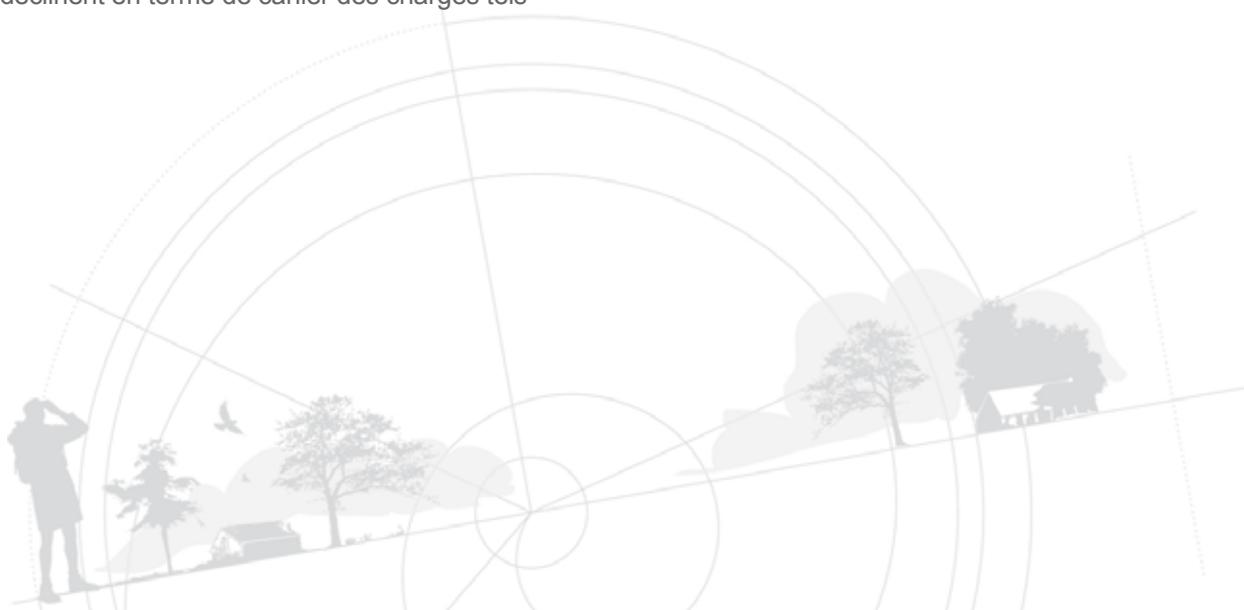
Dans le même registre, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin indiqua qu'il avait lui aussi réalisé un atlas communal, mais qui dressait une cartographie des dispositions réglementaires en terme environnemental s'appliquant dans la commune. Tout ou partie de son territoire est-il dans le périmètre d'une zone Natura ? d'un Parc naturel régional ? d'une zone humide ? d'un SCoT ou d'un PLU ? d'une zone de protection des eaux (SAGE) ? Chacun (habitants, comme élus ou administrations) peut ainsi savoir si telle parcelle cadastrale est ou non concernée par l'une ou l'autre de ces dispositions réglementaires.

Pour sa part, Didier Olivry montra quelques actions qui peuvent être entreprises à l'échelle des parcs. Ainsi le Parc naturel régional de Camargue a-t-il fait des campagnes de baguage des flamands roses de l'étang de Vaccarès, avec près de 150 bénévoles. Il compte encore agrandir la surface des espaces protégés (zone Natura, zone humide Ramsar...). Mais ces enjeux, en termes de biodiversité, dépassent alors largement les frontières du parc lui-même : après tout, on retrouve de ses flamands roses jusqu'en Turquie, en Sardaigne, au Maghreb...

Un département, de façon plus inattendue, peut lui aussi n'être pas inactif sur ce thème de la biodiversité : en Isère par exemple, indiqua Catherine Brette, depuis que le Conseil Général est en charge de l'entretien des routes, ses services techniques ont reçu des consignes de bonne conduite écologique, illustrée par des slogans qui se déclinent en terme de cahier des charges tels

que : « *Salez mieux, salez moins* », ou par les précautions prises dans l'entretien des bas-côtés (plus d'utilisation de produits phytosanitaires). Construction aussi de trois passages grande faune. Ce qui est original et innovant aussi, c'est l'écoconditionnalité que le Conseil Général met dans ses aides (cela rejoint l'écoconditionnalité de la PAC pour les agriculteurs) et le lien Agenda 21 / biodiversité qui est fait. « *L'Isère est en pointe en ces domaines* », souligna Paul Raoult, président du Parc naturel régional de Avesnois, sénateur et président du COMOP « Trame verte et bleue » du Grenelle de l'environnement.

Au-delà de ces exemples, François Letourneux, tout comme Michel Vampouille, soulignèrent que la biodiversité devait avant tout être mieux comprise, mieux expliquée, et que les Parcs naturels régionaux devaient se garder d'apparaître, aux yeux d'un public peu averti, comme les gardiens sourcilieux d'un immobilisme de précaution (d'un « fixisme »), ou d'une défense maximaliste du patrimoine naturel. L'objectif des parcs est de concilier sur leurs territoires des enjeux environnementaux, économiques et sociaux (si antinomiques soient-elles parfois). A ne trembler que pour la seule biodiversité d'exception, à s'efforcer de la préserver de tout impact et d'empêcher qu'elle évolue, on risque de négliger d'autres enjeux, comme le devenir de la biodiversité ordinaire : est-on sûr de consentir des efforts suffisants à sa compréhension, à son suivi ? Veut-on interdire toute évolution de la biodiversité actuelle, déjà fort impactée par l'homme ? Ne vaudrait-il pas mieux en comprendre les leçons, en accompagner les dynamiques, en recueillir l'héritage ? Vaste sujet que cette recherche d'une posture des Parcs naturels régionaux plus positive et proactive que conservatrice ou restrictive ; elle m'a toutefois paru recueillir l'approbation d'une majorité de participants.





ATELIER 2

A-T-ON BESOIN D'UNE POLITIQUE RURALE DE L'ÉNERGIE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Synthèse de Bernard Chevassus-au-Louis

Cet atelier, très riche, me suggère cinq remarques.

Energie et climat, des enjeux liés mais distincts

Ma première remarque est de souligner la nécessité de mieux distinguer, tant dans l'analyse que dans les stratégies d'action, la question de l'énergie et celle du climat.

Dans le premier cas, le scénario est clair. Après un siècle et demi d'abondance énergétique, l'énergie va redevenir au cours du XXI^e une denrée rare et chère et il faut donc s'y préparer, que le climat se réchauffe, se refroidisse ou reste semblable à celui d'aujourd'hui. On est donc dans une stratégie d'adaptation à des enjeux assez bien définis et les Parcs ont commencé

à poser la problématique de cette adaptation. Il est symptomatique que l'essentiel de l'atelier lui ait été consacré.

Dans le cas du climat, on a par contre une forte incertitude sur les scénarios à l'échelle locale, accentuée par la nécessité de prédire les comportements des acteurs et les multiples interactions qui vont contribuer à déterminer les scénarios réels qui vont se mettre en place. De plus, il faut re-situer les changements climatiques dans le contexte des changements globaux qui vont advenir de manière concomitante et vont éventuellement agir en synergie (démographie, urbanisation et migrations, pollutions transfrontalières, etc.), ce qui ne fait qu'augmenter l'incertitude sur les scénarios locaux résultant de la perturbation de ce système socio-écologique complexe qu'est notre planète. Il faut donc adopter ici des stratégies « adaptatives », susceptibles de collecter et prendre en compte, au fur et à mesure, des informations sur les évolutions à l'œuvre, de faire des choix « sans regrets » et, surtout, de ménager la possibilité de choix et de réorientations ultérieurs. Cette réflexion spécifique, qui doit mobiliser d'autres acteurs et d'autres approches, me semble donc à stimuler fortement au sein des Parcs.

Un enjeu non inédit, mais pouvant avoir des conséquences sociales majeures

Seconde remarque, ce n'est pas la première fois que l'humanité affronte, sous des formes variées, des crises énergétiques ou climatiques. Mais, à chaque fois, ces crises ont fortement déstabilisé le corps social, qu'il s'agisse des crises des sociétés fondées sur l'exploitation de la force humaine par l'esclavage (des civilisations antiques à la guerre de sécession) ou du petit âge glaciaire du XVIII^e siècle, qui a sans doute joué un rôle inducteur puissant dans la révolution française.

Il ne faut donc pas sous-estimer la gravité de ces enjeux¹, en particulier pour les Parcs, attachés à la construction de liens sociaux et de collectifs qui pourront être profondément désorganisés par l'émergence de comportements d'adaptation individuels, voire individualistes. De nouveaux phénomènes de marginalisation ou d'exclusion pourraient apparaître et la question d'améliorer la « résilience » des sociétés à ces perturbations est tout aussi importante que celle de la préservation ou de l'amélioration de la résilience des écosystèmes.

Les énergies renouvelables sont-elles contestables ?

Venons-en maintenant plus précisément à la question de l'énergie qui, comme je l'ai souligné, fut le principal thème de l'atelier.

J'ai tout d'abord été interpellé par plusieurs interventions qui semblaient regretter que certaines options, comme l'éolien et le photovoltaïque, soient « trop » contestées, comme si leur caractère d'énergie renouvelable devait à lui seul emporter l'adhésion de la société. On a connu dans d'autres domaines (les biocarburants, le nucléaire, les OGM, etc.) ce phénomène d'étonnement – au sens premier du terme – du « petit monde » des spécialistes face à l'intrusion dans leur domaine de profanes remettant en cause des « évidences ». Ce phénomène de contestation des énergies renouvelables confirme ce qu'affirment les sociologues de l'innovation, à savoir qu'il n'existe pas d'objets techniques « purs » : les innovations sont des « objets socio-techniques », qui seront jaugés beaucoup plus par rapport à la question « qu'est-ce que cela change ? » (la dimension sociétale) que par rapport à la question « qu'est-ce que cela fait ? » (la dimension technique).

Par rapport à cette mise en débat, à ces « débordements », que peuvent et doivent faire les Parcs ? Pour moi, la réponse est claire : plutôt que de vouloir cerner le débat, confiner l'élargissement du « petit monde » – ce que d'autres pourront être tentés de faire –, il faut au contraire le socialiser, en faire une occasion de construction de liens et d'échanges, même conflictuels, et faire émerger les multiples questions qu'il convient d'examiner. Pour résumer ce que certains me semblent avoir exprimé dans l'atelier, discuter de l'énergie que nous voulons, c'est en fait discuter de la société que nous voulons.

Des limites de l'efficacité énergétique

Ceci m'amène à ma quatrième réflexion, à savoir la nécessité de ne pas se laisser enfermer dans une logique de filière et, *a fortiori*, d'optimisation locale d'un segment de cette filière. Sur le premier point, cela signifie que produire ou consommer de l'énergie dans un Parc ne doit pas – ou du moins pas seulement – être jugé en termes d'efficacité énergétique (ce qu'aimeraient les gens du « petit monde ») mais dans une approche plus globale, examinant sur un territoire ce qui peut être « co-produit » par cette production ou cette consommation d'énergie : autres activités économiques, lien social, capital écologique. Une telle vision peut aboutir à une hiérarchie des choix différente de celle résultant de la seule logique énergétique. Alors que l'on a dénoncé à juste titre les effets néfastes de la mesure du développement à la seule aune du PIB, il ne faudrait pas que la dictature du KWh vienne remplacer celle du dollar ou de l'euro ! Pour prendre un exemple concret, il est clair que, en termes d'efficacité énergétique, les boulangeries industrielles sont préférables aux boulangeries artisanales, elles-mêmes préférables à la cuisson de son pain à domicile : faut-il pour autant être indifférent au maintien des boulangeries artisanales, voire interdire la vente de levures aux particuliers ?

Quant à la question de l'optimisation d'un seul segment de la filière, elle se pose lorsque l'on se limite à la mesure de l'efficacité d'un objet indépendamment du contexte qui l'a produit et qui l'utilise. Ainsi, lorsque l'on dit qu'un panneau solaire, un moteur de voitures, une chaudière à bois ou une éolienne ont un rendement de X%, on mesure sa production immédiate d'énergie par rapport à celle qu'elle reçoit. Mais on n'intègre ni l'énergie qui a servi à la produire, ni l'énergie qui a permis de lui fournir l'énergie

1 - Voir par exemple l'ouvrage récent *Les Guerres du climat. Pourquoi on tue au XXI^e siècle*, Harald Welzer, Gallimard.

qu'elle consomme, ni le devenir ultime de l'énergie produite, en particulier lorsque cette énergie est transportée sur de longues distances. C'est toute la problématique des analyses globales, telles les ACV (Analyse du Cycle de Vie), qui conduisent souvent à revoir considérablement à la baisse les rendements avancés et, surtout, à reconsidérer comme précédemment la hiérarchie des choix. On pourrait citer par exemple le récent rapport de l'ADEME sur le bilan énergétique réel du bioéthanol, qui peut, dans certains cas, être consommateur net plutôt que producteur d'énergie.

Comme dans le cas précédent, il me semble donc que le rôle des Parcs est d'élargir la vision, de montrer que l'objet technique installé, visible, n'est que la partie émergée d'un iceberg qu'il convient d'appréhender globalement.

Réinventer les économies de gamme ?

Ma dernière remarque sera également ma conclusion. Si l'on regarde la longue histoire des territoires ruraux, on observe que, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, il ont été marqués par le souci permanent de ce que les économistes appellent une « économie de gamme », à savoir des activités diverses et complémentaires assurant une utilisation optimale des ressources locales : l'exemple de la polyculture-élevage, associée à l'exploitation de territoires boisés,

pour gérer au mieux les éléments fertilisants et l'énergie est emblématique de ce modèle traditionnel fortement autarcique.

La possibilité de recourir à une énergie bon marché a conduit à abandonner cette économie de gamme pour développer une « économie d'échelle », à savoir une spécialisation de territoires, eux-mêmes uniformisés, pour développer à grande échelle la production d'un seul produit destiné principalement à être utilisé dans d'autres lieux.

Puisque le congrès posait la question de « quelle utopie ? », je me permets donc de proposer ma réponse : je considère que l'utopie majeure des Parcs est de réinventer, dans le contexte d'une énergie à nouveau rare, les économies de gamme du XXI^e siècle, mais en définissant à la fois les territoires pertinents, la nature des produits (matériels ou immatériels) à échanger et les acteurs à mobiliser pour inventer cette économie. Le défi est que cette logique d'économie de gamme reprenne le pas, ou du moins puisse constituer l'un des termes d'une alternative crédible. En effet, même si cette vision émerge peu à peu, notamment à travers les concepts de l'écologie industrielle, sa pertinence fait encore débat, tant est forte la logique sectorielle des filières.

La question de l'énergie constitue donc pour les Parcs une opportunité de progresser vers leur utopie, de la faire partager à d'autres et d'illustrer leur maxime « une autre vie s'invente ici ».



ATELIER 3

JUSQU'OUÙ PEUT-ON ALLER DANS LA RELOCALISATION DE L'ÉCONOMIE ?

Synthèse de Marjorie Jouen

Initialement doté d'un titre passe-partout, à savoir la valorisation des ressources locales, l'atelier s'est donné une plus grande ambition lorsque le sous-titre a supplanté le titre. En guise de provocation, le texte d'introduction remis aux participants signalait qu'il s'agissait d'aller au-delà des circuits courts déjà promus par les Parcs pour s'attacher aux méthodes permettant de localiser la valeur ajoutée, mieux maîtriser les modes de production, mobiliser les technologies, contourner les obstacles réglementaires ou juridiques, engager une réflexion sur les comportements de consommation et voir comment faire jouer aux collectivités locales et à d'autres acteurs publics un rôle d'entraînement.

La discussion fut lancée par Jean-Gabriel Nast, président du Parc du Haut-Jura, s'interrogeant sur la portée et les risques d'une relocalisation : attention à la tentation du repli sur soi et à la promotion de stratégies de « retour sur le futur ». En fait, la maximisation des bénéfices pour les territoires concerne toutes les dimensions de son

développement, économique, financière, sociale et environnementale ; la relocalisation doit permettre d'approcher le capital territorial comme un stock autant que comme un flux.

Les quatre présentations ont abordé différentes facettes du problème. D'abord, Jean-Luc Sandoz, directeur du groupe CBS-CBT, qui travaille avec plusieurs Parcs pour créer une nouvelle filière de valorisation du bois local, a expliqué comment il s'appuyait sur les nouvelles normes de qualité européennes et l'expertise de l'université polytechnique de Lausanne. Il tente de mettre en place une indication de provenance géographique pour le bois, en l'occurrence celui du massif de la Chartreuse. De son exposé particulièrement bien illustré, sont ressorties les composantes-clés d'une stratégie gagnante : un apport essentiel de l'innovation technologique, un bon partenariat avec les architectes, les artisans locaux et les collectivités locales pour promouvoir la construction de maisons individuelles et des bâtiments publics, la conception de projets à la fois durables et à prix modérés. Il s'avère que des produits locaux, y compris proches du stade industriel, consommés localement contribuent à la richesse locale dans la mesure où elles génèrent des emplois et où les bénéfices financiers restent sur place.

Ensuite, Amédée Mollard, directeur de recherche à l'INRA à Grenoble, et Michel Jabrin, chargé de mission au Parc du Pilât, ont présenté la notion de « panier de biens et de services » mise au point à partir de l'expérience des Baronnies. Dans cette zone très rurale, bientôt appelée à devenir un Parc, le développement économique s'est appuyé sur la combinaison d'un produit emblématique, la lavande, avec d'autres typiques (huile d'olive de Nyons, herbes aromatiques et huiles essentielles, vin, miel...) et des services culturels ou touristiques de qualité. Ce « panier » détermine la base de la valeur ajoutée produite dans la zone, tout en créant une identité locale forte. Parmi les éléments-clés pour assurer une croissance durable basée sur les aménités existantes sur un territoire, se trouvent les partenariats locaux reposant sur de bonnes relations entre les acteurs privés et un climat de coopération entre les institutions publiques. A partir de cette expérience, une matrice à quatre dimensions a été mise au point afin de faciliter le diagnostic initial pour des Parcs souhaitant s'engager dans une telle stratégie.

A son tour, Jean Lhéritier, président de Slow Food France, a insisté sur la nécessité de mieux associer les producteurs avec les autres acteurs de la chaîne alimentaire, en particulier les cuisiniers, et de mieux relier la nourriture à l'héritage culturel et au mode de vie. Deux chantiers de mobilisation prioritaires ont été mentionnés : la restauration collective et la remise en vedette de fruits et légumes oubliés.

Pour finir, Frédérique Lorenzi, administratrice principale à la Commission européenne, a souligné l'importance des industries de transformation pour créer et préserver la valeur ajoutée dans les zones rurales. Elle a insisté sur la nécessité d'apporter de l'expertise et de l'innovation dans les processus de production et de distribution, en faisant appel aux centres de recherche et aux designers souvent installés à l'extérieur de ces territoires, d'où l'importance de construire des réseaux d'échanges et des partenariats. La politique de concurrence européenne n'est pas forcément un obstacle à la relocalisation de l'économie, si l'on fait jouer ses nombreux régimes d'exemption. En effet, la plupart des expériences en cours sont au-dessous des seuils de déclaration et l'existence d'une composante d'innovation est aussi un atout. Enfin, certains obstacles réglementaires ne sont pas dus au cadre juridique européen mais à des décisions nationales ou à des modalités d'application régionales.

Tout l'atelier a consisté dans une relecture des termes classiques de l'économie – capital, rente, valeurs – et dans une déconstruction systématique des « idées toutes faites » sur les économies d'échelle, sur le luxe, sur l'éthique, sur la globalisation, sur les normes techniques et sur les règles de concurrence. Ce travail de révision abordé selon les différentes perspectives des quatre exposés a mis en évidence des possibles synergies entre les différentes composantes d'un territoire, ses acteurs et les facteurs ou forces externes. Force est de reconnaître que, trop souvent, les interactions entre les règles de concurrence, les compétences techniques, les savoir-faire professionnels et les ressources locales génèrent des blocages ou des conflits. Pourtant, il peut en être autrement à condition, notamment, de porter un autre regard sur les filières de production et d'associer plus intimement les services aux produits locaux. L'effet sur le territoire, « l'écrin » pour reprendre l'expression d'un des intervenants, est alors immédiat et l'on assiste à un triple enrichissement – sans jeu de mot – culturel, intellectuel et économique.

Certes la relocalisation pourrait être synonyme d'enfermement et de nostalgie, mais à la fois l'approche promue par les Parcs et le contexte actuel caractérisé par une grande porosité vis-à-vis des influences externes font que l'innovation – qu'elle soit sociale, technologique ou commerciale, comme on l'a vu dans les exemples présentés – peut parfaitement alimenter une stratégie de développement des Parcs et réciproquement.

S'il n'y a pas *a priori* de taille pertinente – commune, intercommunalité, région, etc. – dans le cas d'un raisonnement économique, les Parcs ont chacun une taille critique territoriale suffisante pour engager des actions et, ensemble, ils peuvent avoir une « masse critique » intéressante au niveau national pour échanger des expériences, comparer des résultats, etc. En définitive, l'innovation est aujourd'hui assez facilement au rendez-vous si l'on fait le pari de la relocalisation de l'économie, car une telle piste de travail est aux antipodes de la routine et de la solution de facilité.

L'atelier a été un moment d'échange passionnant, comme il en est peu : non seulement parce que les intervenants étaient tous d'un rare dynamisme communiquant sur leurs expériences ou leurs réflexions, mais aussi parce que leurs propos ouvraient des pistes d'approfondissement très stimulantes. Au terme de cette matinée, on sentait que parmi les participants la discussion avait éveillé des envies, au point de se dire : chiche !



ATELIER 4

MIXITÉ DANS LES PARCS : PEUT-ON VIVRE ENSEMBLE LOIN DES GRANDS ENSEMBLES ?

Synthèse de Lucien Bourgeois

Les Parcs, lieux d'échanges d'expériences

De nombreux maires de communes périurbaines assistaient à cet atelier sur la mixité. Cela a montré d'abord l'étonnante inventivité dans les expériences menées sur le terrain. La France a 36 000 communes. On le déplore souvent. Cela permet aussi des initiatives intéressantes dans ce domaine de la mixité comme dans d'autres. La discussion a montré la difficulté de bien définir le rôle respectif des Parcs, des communautés de communes et des communes pour permettre la mixité sociale. La répartition des tâches n'est pas évidente. Une chose est sûre, cela fait apparaître le rôle évident pour les Parcs

d'assurer une fonction et un lieu d'échange d'expériences. Il y a un besoin important pour faire circuler les informations sur les réussites et les échecs afin d'en comprendre les raisons et les enseignements utiles pour les communes qui voudraient agir dans le même sens.

L'esthétique, facteur de cohésion sociale

Les expériences décrites dans cet atelier ont montré qu'il y avait une attente importante pour les innovations sociales. Il y a un intérêt conjoint entre les communes et les Parcs sur la qualité de l'espace, sur le paysage, bref sur l'esthétique. La beauté des rénovations de quartiers a un effet stimulant sur les conditions du « vivre ensemble » défini comme objectif de cet atelier. Pour réaliser les projets, on manque plus de porteurs de projets que de budget. Mais pour que ces expériences réussissent, il faut pouvoir mettre en relation des acteurs du territoire qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble. C'est une tâche difficile et ingrate mais qui peut réussir.

La mixité, un objectif qui donne du sens à l'action des Parcs

Les Parcs souffrent d'une image de refuge pour gens aisés qui n'ont pas besoin de se soucier du quotidien. La nature doit y rester « verte et pure » quitte à mettre au second plan les aspects économiques considérés comme polluants. Résultat, les jeunes originaires des Parcs ne cherchent pas toujours à rester dans un univers où ils n'ont guère de place. Prendre pour objectif de faire des investissements pour rendre ces espaces plus faciles à vivre pour tous est facteur de cohésion. Que ce soit les aménagements de centre ville ou de village pour faciliter une vie sociale ou les aménagements de lieux touristiques pour les rendre accessibles aux personnes handicapées sont des investissements utiles pour tous. Dans les visites qui ont eu lieu l'après-midi, nous avons pu voir que les écriteaux pour faciliter la lecture des personnes handicapées sont utiles pour les enfants et pour les étrangers.

Remarques d'un observateur extérieur

Cet atelier a montré d'abord l'intérêt d'un thème fédérateur pour donner plus de sens à l'approche territoriale des Parcs. La mixité sociale peut être vue d'une manière large comme une approche intégratrice entre catégories sociales, entre générations, entre ville et campagne, entre activités professionnelles et activités touristiques ou résidentielles. Cette approche donnerait aux Parcs un rôle innovateur pour une approche territoriale qui éviterait la dérive actuelle de la relégation bien connue dans les banlieues des grandes métropoles.

Cet atelier a montré aussi la fonction importante que peuvent mener les Parcs pour mettre en relation des administrations différentes, des collectivités locales ou des Organisations professionnelles et des Associations. La concertation et l'anticipation prospective permettent de gagner du temps et de l'efficacité dans les projets collectifs. Il y a un rôle d'information, de médiation et de capitalisation des expériences.

La crise économique actuelle risque de nous obliger à aller rapidement dans cette direction. Cette crise fait brusquement augmenter le chômage qui est un des principaux facteurs d'inégalités. La crise diminue rapidement les disponibilités budgétaires. Pour ces deux raisons, il conviendra d'être inventif pour faire le maximum de cohésion sociale avec le minimum de crédits publics.

De ce point de vue, il est étonnant que l'on ne cherche pas davantage en France à limiter les effets de la rente foncière. La France est parmi les pays les plus avantagés d'Europe en surface disponible par habitant. Mais cela ne nous permet pas de limiter le coût de l'accès au logement. Pour un même point de croissance du PIB, nous utilisons deux à trois fois plus de terres que nos voisins allemands. De nombreux moyens existent pour limiter le prix du foncier mais ils sont peu utilisés. D'après le Rapport Boisson du CES sur le foncier, la France est un des seuls pays de l'UE qui ne taxe pas le changement de destination des terres. Cette spéculation foncière empêche à la fois les jeunes agriculteurs de s'installer et obligent les jeunes ménages urbains à s'éloigner de plus en plus des centres villes.



ATELIER 5

L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE, AVENIR DES TERRITOIRES DES PARCS ?

Synthèse par Francis Aubert

Le thème de l'économie « présenteielle » a constitué une entrée opportune pour expliciter, analyser et confronter des expériences diverses ayant en commun la mise en question des rapports entre le Parc, ses ressources et ses hommes, et l'extérieur, sous forme de demande et d'apport de revenus mais aussi de « consommation » de territoire sous différentes facettes qui posent questions et supposent régulation.

En première analyse, on entend par économie présenteielle la prise en compte du territoire comme aire de marché sur laquelle sont satisfaites des demandes finales de résidents permanents ou temporaires, dont les revenus sont d'origine locale ou externe. Cette perspective, spécifiée sur le domaine du tourisme dans l'atelier, a suscité un réel intérêt, en particulier en conduisant à discerner de quelle manière et à quelle hauteur le développement du territoire dépend de l'extérieur, à la fois par la mesure des revenus que la fréquentation génère mais aussi, par effet de miroir, par la mise en lumière

de l'intérêt du pays pour d'autres. Les expériences relatées montrent l'importance de l'effet de demande, le plus souvent spontanée et suscitée par la présence de sites naturels ou ressources remarquables, qui conduit à :

- coordonner l'offre locale, à partir d'initiatives publiques et privées,
- contrôler l'intégrité de la ressource à l'origine de la fréquentation, cet objectif étant prioritaire pour certains participants à l'atelier peu enclins à la mise en danger d'un capital naturel fragile,
- s'interroger sur le devenir des dépenses directes et indirectes qui résultent de la fréquentation des sites, en doutant de leur circulation sur le territoire et de la réalité des effets sur le tissu d'activités locales,
- poser la question de la prise en charge des surcoûts (équipements surdimensionnés, frais de surveillance, de sécurité des personnes, etc.).

La mise en avant de ces questions d'économie présenteielle a conduit à s'interroger sur la place et le rôle des Parcs naturels régionaux dans le développement du tourisme et sa gestion. Elle révèle d'abord que les acteurs des parcs sont

souvent mal à l'aise face à ce genre d'activités en croissance qui paraissent contrôlées de l'extérieur et s'imposer dans les parcs sans véritable outils d'orientation. Prendre les choses du point de vue de l'économie résidentielle constitue une occasion de « reprendre la main », pour « faire bouger les lignes » en se situant dans une logique de rapport de force avec les acteurs dominants du secteur. C'est aussi une occasion de préciser ce qui fait la spécificité des Parcs naturels régionaux dans le développement touristique, en explicitant les valeurs concernées et en œuvrant à l'élaboration d'une « vraie destination ». La tension habituelle entre la préservation et le développement est sous-jacente, les personnes de compromis parlant de « bien placer le curseur ».

De façon plus pragmatique, deux registres sont abordés à l'occasion de la discussion des expériences présentées :

- la prise en compte, la mise en avant de l'éducation et de la formation. Peu évoquée dans les expériences françaises mais énoncée avec écho dans le cas canadien, où la mission de découverte de la nature pour les citoyens selon une démarche d'éducation est la spécificité réelle de l'action des parcs. On trouve des préoccupations voisines dans les expériences de dispositifs qui associent usagers, techniciens et scientifiques pour évaluer les effets de fréquentation sur les sites d'activités récréatives,
- le développement d'outils d'ingénierie, à même de permettre l'usage courant d'indicateurs stabilisés, de construire des référentiels techniques, d'établir des inventaires et tableaux de bord, de mettre au point un discours commun permettant une politique de communication. A noter que la culture de l'évaluation, répandue au Québec et en Europe du Nord, est fragmentaire en France et dans les parcs tout spécialement.

Les propos et échanges de l'atelier évoquent des questions générales que pose le développement territorial, que l'on peut formuler en termes d'enjeux :

Le premier enjeu est commun à tous les espaces naturels et ruraux qui tendent de plus en plus nettement à devenir des espaces « consommés ». Comme en maints endroits, la multiplication des usages sur des périmètres restreints conduit à des tensions ou conflits plus ou moins gérés. Mais la situation des parcs a ceci de paradoxal que la politique de consti-

tution du périmètre, centré sur un patrimoine naturel et culturel digne d'intérêt, comme de conduite des opérations de développement, prenant soin de préserver les ressources en question, aboutit à exacerber la demande récréative et touristique. Tout se passe comme si la « démarche Parc » avait permis de protéger des ressources latentes à une époque du développement qui en négligeait les perspectives futures, pour se retrouver à l'époque suivante en difficulté pour en gérer la mise en valeur. Les sources de la dynamique « présente » sont en effet largement extérieures aux Parcs, où les acteurs semblent surtout en réaction sinon en défensive. Le mode de développement tend à devenir, de ce fait, extraverti, et l'amélioration du degré de contrôle local des évolutions de la « consommation » de territoire un véritable enjeu de développement.

Le second enjeu est classique en économie du développement, où il est formulé en termes de « dualisme » : le secteur en croissance s'autonomise vis-à-vis des structures économiques et sociales en place. Il est révélé de manière caricaturale lors de l'émergence d'un secteur agricole exportateur face au secteur de la production vivrière, disjoints économiquement et concurrents pour l'accès aux ressources rares du territoire. Ce n'est pas de cela dont il s'agit ici, mais de problèmes plus généraux d'articulation entre des secteurs et des groupes sociaux *a priori* relativement indépendants. Là aussi c'est une question répandue à poser pour tous les sites touristiques animés par des acteurs et capitaux extérieurs, afin d'envisager la circulation locale des revenus. Le mode d'inscription de l'activité dans le tissu local et la capacité de réponse (l'élasticité de l'offre) de celui-ci à toute variation de la demande touristique sont les leviers d'action envisageables. Le cas des Parcs est en partie spécifique par le statut de bien public d'une grande partie des ressources patrimoniales sur lesquelles se fonde la croissance du nouveau secteur. L'accès à ces biens est en partie privatisable, dès que sont mis en jeu des points pour voir le paysage ou des points de passage obligés pour la pratique d'activités récréatives. L'enjeu tient à leur intégration dans un véritable capital territorial, attaché aux lieux et à ses acteurs, mais aussi ouvert à tous et support d'activités créatrices de valeur mise au service du développement local.



ATELIER 6

LE LIEN SOCIAL DANS LES PARCS, ÇA SE CULTIVE !

Synthèse de Philippe Lacombe

Ce thème du lien social est apparu à la fois comme (encore ?) inégalement partagé parmi les Parcs mais aussi comme une possible étape nouvelle pour eux. Au sein de l'atelier, les exposés d'agents des Parcs et d'experts extérieurs, les témoignages apportés par quelques Parcs ont opportunément permis d'établir ce double constat en soulignant les richesses des initiatives engagées ou envisageables. Ces dernières soulèvent la question de la légitimité des Parcs dans ce domaine et, si celle-ci est acquise, la question de la place du social dans l'action des Parcs.

L'émergence de ce thème dans les Parcs est assez naturelle : engagé depuis toujours dans la protection et la gestion de l'environnement, les Parcs en sont souvent venus à s'intéresser aux activités économiques, à l'emploi, au logement dans leur territoire. Ils sont alors conduits à s'intéresser au « vivre ensemble » et donc au lien social. N'y aurait-il pas, dans cette évolution, une possibilité de répondre aux interrogations actuelles sur l'avenir des Parcs, peut-être même de contribuer à « inventer ici une autre vie » ?

La préoccupation du lien social se pose différemment selon les Parcs mais elle est toujours présente sur leur territoire : stratification et relations sociales, l'emploi et le chômage, les jeunes et leur installation, la pauvreté, l'habitat, les services à la personne, l'accessibilité, l'isolement... Les Parcs sont (réellement ou potentiellement) en capacité d'abord d'identifier

ces questions, souvent de les éclairer, parfois de les traiter. Il en résulte une culture du social, souvent peu exprimée, peu visible car elle est intuitive et pragmatique mais elle procède de caractéristiques essentielles des Parcs : leur philosophie, la signification qu'ils entendent donner à leur action, leur pratique de projet, leur connaissance du territoire, de son histoire, de son patrimoine.

Dès lors, cette légitimité qui ne semble pas toujours acquise, peut-être conquise en mobilisant les acquis habituels des Parcs : diagnostic, innovation et coopération, confiance, compétence, partenariat (avec les organisations sociales spécialisées). A cet égard, on a souligné la pratique de relations villes-campagnes, la participation des populations, l'attention aux « sans voix », la territorialisation des politiques sociales.

Bien qu'encore très générales, ces observations sur le lien social peuvent illustrer l'intérêt pour les Parcs de le « cultiver » et leur légitimité pour le faire. Il faudra alors préciser comment les Parcs peuvent aborder le social. Cette question, à peine effleurée dans l'atelier, a cependant conduit à suggérer d'aborder le social davantage en terme de relations (entre le social et l'économie, le social et l'environnement, le social et les mobilités, le social et l'accès...) qu'en terme d'handicap, de victime, d'exclusion. Non pas qu'on veuille ignorer ces derniers mais parce qu'on souhaite les comprendre dans le milieu. Cette proposition – à approfondir et à préciser - n'est-elle pas conforme à la visée des Parcs comme « passeur de frontières » ?

L'atelier a grandement bénéficié de la qualité méticuleuse de sa préparation et de la sincérité des divers intervenants dans la discussion.



ATELIER 7

RECOMPOSER LES TERRITOIRES, REPENSER LA GOUVERNANCE ?

Synthèse d'Emmanuelle Marcelpoil et Arnaud Cosson

En préambule...

Comme l'ont montré les grandes interrogations qui ont traversé l'ensemble du congrès, les Parcs naturels régionaux sont aujourd'hui marqués par un processus d'introspection, processus que l'on pourrait qualifier de « crise de la quarantaine ». C'est un moment propice au retour sur le sens de l'action des parcs dans le contexte d'une politique publique qui a atteint un âge de raison, et en ce qui concerne plus spécifiquement l'atelier 7, dans le contexte d'une gouvernance territoriale en constante évolution.

Un constat : d'une fragilité des « territoires-parcs » à une fragilité des « institutions-parcs »

Historiquement, les années 60-70 ont vu la création des parcs naturels se fonder sur des logiques de fragilité : fragilité économique bien sûr mais également fragilité démographique. Aujourd'hui, le contexte a radicalement changé. Aux territoires fragiles sont souvent venus se substituer des territoires attractifs, sur les plans résidentiel mais également touristique et excursionniste. Ces dynamiques sont synonymes de pressions sur le milieu naturel, sur le marché foncier. Elles se traduisent de plus en plus par des conflits d'usages avec des intensités variables selon les territoires. Dans le même temps, l'image des Parcs est devenue globalement très positive pour le grand public et les citoyens à l'heure où le développement durable, la gouvernance par le contrat, et la gestion patrimoniale d'espaces privés sont devenus la norme.



Les Parcs naturels régionaux ont dès lors perdu une part de leur singularité, et se trouvent être des acteurs parmi d'autres, de territoires qui se recomposent. Ces mutations expliquent ainsi la force et la récurrence des questionnements exprimés durant l'atelier autour des fragilités organisationnelles et/ou institutionnelles des Parcs naturels régionaux, et ce, beaucoup plus qu'autour des fragilités de leurs territoires.

Dans le champ organisationnel, les ressources humaines, leur mobilisation comme leur renouvellement sont au cœur des enjeux : comment maintenir une diversité en favorisant la variété des profils ? Comment garder un équilibre entre le temps consacré à l'action et le temps, de plus en plus important, consacré à l'ingénierie financière ? Des tensions se font jour entre une proximité « de terrain », d'organisme « de mission » à disposition des citoyens, des habitants et des acteurs socioprofessionnels, et une proximité plus institutionnelle, tendue vers les partenaires, et en particulier les financeurs.

Au niveau institutionnel, la pertinence du statut de syndicat mixte est en débat, de même que les relations avec les autres institutions territoriales, avec en toile de fond les réformes générales de la répartition des compétences territoriales en France. Plus concrètement, les modalités de décision à l'unanimité dans les Parcs présentent le risque d'une organisation territoriale en « peau de léopard », battant en brèche la finalité de cohérence du projet et du périmètre d'intervention, au nom de la nécessité d'atteindre coûte que coûte des décisions consensuelles. Quelle doit être demain la place de la contrainte réglementaire dans les Parcs naturels régionaux ? Y a-t-il d'ores et déjà, à droit constant, possibilité d'utiliser l'outil « charte » de façon plus volontariste ? Ce caractère volontariste doit-il, à l'heure où la famille des Parcs naturels régionaux est de plus en plus nombreuse, faire partie des critères principaux pris en compte pour l'acceptation de nouveaux parcs ? Doit-on fixer un *numerus clausus* de Parcs naturels régionaux ?

Hier souvent secondaires par rapport aux questions relatives aux territoires, les enjeux organisationnels et institutionnels semblent aujourd'hui être parmi les grands défis à relever par les Parcs naturels régionaux. Dès lors, une question centrale s'impose : à quoi sert un Parc sur un territoire ?

Une question prégnante : quelle valeur ajoutée des Parcs pour les territoires, aujourd'hui et demain ?

L'ensemble de ces facteurs concourt à revoir le positionnement des Parcs dans cet univers mouvant, au travers notamment des notions de spécificité et de valeur ajoutée. Ceci interroge les missions et les compétences revendiquées aujourd'hui par les parcs, ainsi que la façon dont ils les assument.

Le caractère précurseur des Parcs naturels régionaux dans leur intérêt pour les trois piliers du développement durable est à l'évidence reconnu. Néanmoins, les Parcs naturels régionaux semblent avoir été rattrapés ces dernières années par les initiatives et expériences de développement durable engagés par d'autres (par exemple les agenda 21 réalisés dans le cadre d'intercommunalités, de pays, de communautés d'agglomération...). Cette multiple appropriation du développement durable a souvent conduit les Parcs naturels régionaux à adopter une attitude défensive.

Or, l'avenir passe par la poursuite d'un développement durable qui se met en pratique, qui se traduit concrètement dans les territoires. Sur la mise en œuvre concrète du développement durable, les Parcs naturels régionaux ont encore une bonne longueur d'avance, pour autant que l'on reconnaisse ce dont est fait ce « développement durable au concret ». Il est largement constitué d'actions de médiation, de mise en réseau, de gestion au quotidien des relations entre acteurs, avec souvent un paradoxe : ces fonctions pourtant complexes, et très consommatrices de temps, restent peu reconnues, peu valorisées. Aussi, le risque existe de voir se creuser un fossé entre d'un côté ce que les Parcs naturels régionaux font en pratique et de l'autre, ce qu'ils donnent à voir.

Les Parcs naturels régionaux peuvent rester les « fers de lance » d'un développement durable ancré dans le territoire. Ils peuvent renforcer leur rôle de précurseur, d'expérimentation dans ce domaine, en développant la fonction de conseil, notamment auprès des collectivités locales. Les Parcs doivent sans doute continuer, sans opter pour une attitude défensive, à faire avec les autres structures territoriales, en diffusant leurs expériences, mais aussi en étant perméables à celles des autres.

Demain, la valeur ajoutée des Parcs naturels régionaux sur leurs territoires sera sans doute dans la continuité de celle d'aujourd'hui : permettre par un travail quotidien ciblé sur les processus, une action de plus en plus collective, prenant en compte des échelles de temps et d'espaces

plus larges, par laquelle passe nécessairement le développement durable au concret. C'est là une valeur ajoutée discrète, mais essentielle dans la gouvernance de territoires en constante recomposition.

Quelques pistes pour repenser la gouvernance des Parcs naturels régionaux dans des territoires en constante recomposition

Ces réflexions sur les missions des Parcs naturels régionaux renvoient plus globalement à leur pilotage, et ce, à trois échelles au moins.

Tout d'abord, au niveau de chaque territoire de parc, la participation des « forces vives » et en particulier de la sphère civile locale doit encore être améliorée. Ensuite, la qualité du pilotage des Parcs naturels régionaux dépend de leur capacité à s'ouvrir sur les territoires adjacents, en maintenant et en valorisant une grande « porosité territoriale ». Enfin, les Parcs doivent profiter d'un travail en réseau entre parcs aux contextes et aux problématiques variées. Cette mise en perspective peut se révéler féconde, en mettant en exergue de nouveaux questionnements, de l'innovation dans les démarches méthodologiques, les outils, ou encore en permettant d'investir de nouveaux champs d'action comme les enjeux de corridors écologiques ou de trames vertes et bleues à une échelle inter-parcs.

En définitive, nous sommes face à des modalités de gouvernance, dont les contours sont flous et évolutifs. Un enjeu crucial sera donc d'accepter sans les stigmatiser cette complexité et ce flou, pour en faire l'éloge comme ferments possibles de processus d'innovation. Ce faisant, il s'agit sans doute plus d'inventer une gouvernance de la recomposition permanente des territoires, que de recomposer une prétendue « nouvelle gouvernance de territoire ».

En conclusion

Au terme de ces éléments, nous souhaiterions formuler deux propositions émanant des discussions de l'atelier 7 pour dépasser la nécessaire introspection de la quarantaine, et pour le faire dans l'innovation, sans passer par une crise institutionnelle.

La première concerne la recherche d'une approche élargie de l'évaluation des actions menées par les Parcs. Il s'agirait de prendre en compte l'innovation sociale, l'innovation au quotidien, constituée d'une succession de petites actions parfois banales, mais qui mises bout à bout contribuent à forger une identité pour le territoire, à la faire vivre dans l'esprit, les comportements et ensuite dans les pratiques de l'ensemble des acteurs. Cette partie immergée de l'iceberg est beaucoup moins visible que les innovations d'ordre technique que les Parcs ont principalement montrées lors du marché aux innovations. L'évaluer nécessite une approche plus fine, sans doute plus qualitative, en complément des démarches d'évaluation plus classiques auxquelles une grande partie de l'activité concrète des Parcs naturels régionaux échappe. Un projet de territoire, ce n'est pas qu'un projet d'aménagement du territoire, c'est aussi, et peut-être surtout la construction d'une identité de territoire, spécifique tout en restant ouverte sur l'extérieur.

La seconde piste de réflexion concerne l'alimentation des réflexions des Parcs pour les quarante années à venir, par le recours à des comités *ad hoc*, faisant appel à des penseurs, experts ou à des groupes non institués, destinés à apporter des réflexions nouvelles, prospectives, voire décalées sur les Parcs de demain et leurs rôle au service de territoires ruraux en mutation.

Regroupant des chercheurs et des experts, le CORP offre en tant que tel un cadre d'échanges pertinent sur ces deux pistes pour repenser la gouvernance des Parcs naturels régionaux. Il peut aussi être un relais vers d'autres personnes ressources susceptibles de faire partie d'un collectif de travail visant à rendre plus visible la « partie immergée de l'iceberg », et contribuant à imaginer les Parcs naturels régionaux de demain.



SÉANCE DE CLÔTURE

Réforme des collectivités, financement futur des Parcs... L'avenir suscite quelques inquiétudes auprès des Parcs et des élus territoriaux. Les représentants nationaux, qui reconnaissent la compétence et l'utilité des Parcs, se veulent quant à eux, rassurants.

« Vous êtes les champions de l'innovation, des précurseurs, par votre connaissance du territoire, votre action et votre fonctionnement. » Philippe Lacombe, membre du Conseil d'orientation, de recherche et de prospective (Corp) de la Fédération des Parcs, chargé d'apporter un regard à la fois « amical, bienveillant et extérieur » sur le Congrès, est convaincu par la capacité d'innovation des Parcs. Néanmoins, tout comme Bertrand Hervieu, il perçoit quelques interrogations au sein de leurs équipes. Lui aussi, les impute aux mutations du monde rural qui modifient, selon lui, les conditions d'exercice et les orientations des Parcs. « Le monde rural n'est ni un simple support, ni un stock de facteurs de production. C'est un lieu d'interactions et d'organisation. C'est un bien public, dont la consommation par certains, n'exclut pas la consommation par d'autres. C'est une pièce du système économique qui intéresse la société dans son ensemble. » Dans un tel contexte, pour des Parcs devenus désormais « domaine de l'histoire », l'innovation est-elle une issue ?

Pour Philippe Lacombe, il n'y a pas de doute à ce sujet, car pour lui, l'innovation conditionne la survie des territoires et des organisations.

Les Parcs : un symbole plutôt qu'un statut

Comment mettre en œuvre l'innovation ?

Cette dernière ne peut émerger, selon Philippe Lacombe, qu'au prix d'une organisation et d'une coopération des compétences et des acteurs. « Plus une organisation est complexe, moins elle peut se contenter de faire appliquer des règlements. La créativité ne s'impose pas, elle est inhérente à la liberté et à la dignité de chacun. » Innover n'est cependant pas exempt de risques, de conflits, voire d'inégalités. Philippe Lacombe parle de « processus de destruction créatrice » d'où sortent des gagnants, mais aussi des perdants. La générosité et les bonnes volontés ne suffisent pas à générer de la créativité. C'est un processus qui peut être long et difficile. « Ce n'est plus une application de pratiques et de recettes, mais la résultante d'une gestion sociale complexe d'une idée nouvelle exposée à l'incertitude, aux risques et aux conflits ». Il regrette d'ailleurs que le marché aux initiatives du congrès n'évoque pas assez ces difficultés

et donne une image trop lisse de l'innovation. Néanmoins, de par leurs compétences et leur ingénierie, les Parcs bénéficient d'avantages pour faire du monde rural un laboratoire d'innovations pour le développement durable. Philippe Lacombe en est convaincu, à condition que les Parcs progressent dans trois domaines.

Le premier est l'amélioration de la communication et de la capitalisation des enseignements, aussi bien les succès que les échecs, issus de leurs pratiques. *« Ce n'est pas une affaire de publicité. Cette proposition a pour but de montrer que vous êtes capables de rendre des services à la société. Il faut appuyer la reconnaissance sur des piliers solides et sortir de l'anecdote. »*

La seconde marge de progression est l'intervention des Parcs, à titre de médiateur par exemple, dans d'autres domaines comme le social, tout en conservant une approche territoriale.

La troisième idée est la suite logique de la seconde. Philippe Lacombe invite les Parcs à sortir de leur espace et à dépasser les frontières à la fois territoriales, sociales et culturelles, pour mieux replacer leur propre territoire dans un contexte défini et mieux compris.

Dernière marge de progression, dans la continuité de son raisonnement : mettre les procédures au service des finalités et non l'inverse. Ne pas se laisser enfermer dans des dispositifs sclérosants et conformistes. *« Les Parcs doivent être un mouvement et un symbole plutôt qu'un statut »,* affirme-t-il.





A SAVOIR

SCOTTS-FERTILIGEN ET LE GROUPE LA POSTE POUR PARTENAIRES

Les Congrès annuels des Parcs sont généralement l'occasion pour le réseau de créer ou de renforcer des partenariats avec des structures publiques ou privées. Ce fut le cas avec Scotts-Fertiligen, entreprise avec laquelle est signée une troisième convention. Pour Michel Gasnier, son directeur général, ce partenariat révèle la volonté de son entreprise de poursuivre ses efforts de sensibilisation, - même en période de crise - des jardiniers amateurs sur tout ce qui concerne le concept d'écoresponsabilité.

La seconde convention a été signée avec le Groupe La Poste pour établir un partenariat technique entre les Parcs et les délégations régionales développement durable du groupe. Il permettra d'agir dans différents domaines : transport, écoconduite, produits et services, timbres à l'effigie des Parcs, énergies renouvelables...

LA SUPPRESSION DE LA CLAUSE GÉNÉRALE DE COMPÉTENCE EN QUESTIONS

Utopie ? Innovation ? Accueillis par Roland Reuville, maire de Voiron et par Eliane Giraud, pour la clôture des travaux, les congressistes ont pu entendre par la suite les points de vue de différents élus, territoriaux et nationaux, à commencer par André Vallini, député et président du Conseil général de l'Isère.

Ce dernier rappelle l'intérêt suscité par les 46 Parcs qui réussissent à associer préservation de la nature et activité humaine. Il souligne également l'effort financier des collectivités territoriales pour soutenir ces actions. Il craint néanmoins pour l'avenir de ces financements. Les différentes Lois en préparation, notamment via le Comité pour la réforme des collectivités locales, travaillent sur la clarification des compétences des collectivités, dont la Clause de compétence générale. Celle-ci permet aux Communes, aux Départements et aux Régions de délibérer et d'agir dans tous les domaines d'intérêt local (communal, département ou régional selon les cas). Faut-il la supprimer ? André Vallini est encore indécis à ce sujet. « *Il est difficile d'expliquer à un citoyen que le conseiller général pour lequel il a voté n'a pas la compétence pour s'occuper de tout ce qui fait la vie du canton. Il est vrai aussi que les collectivités se retrouvent fréquemment sur les mêmes politiques publiques, ce qui induit des empilements de dossiers et de financements.* » Selon lui, la remise en cause de cette clause signifierait néanmoins pour les Parcs la suppression des soutiens départementaux, puisque seules les Régions sont censées intervenir pour la compétitivité économique et l'aménagement de territoire, (et donc pour l'agriculture, le tourisme et l'environnement, domaines des Parcs). Au-delà de la perte financière, cette décision priverait les Parcs du croisement de différents niveaux de territoires, d'acteurs et de points de vue qui favorisent l'émergence de projets innovants. « *Prenons garde à ne pas brider la créativité des élus locaux. Si le millefeuille est décrié, il oblige néanmoins les élus d'un même territoire à dialoguer ensemble pour trouver les meilleures solutions à des problèmes complexes des citoyens.* » Il lance une série de propositions, dont certaines n'ont pas manqué de susciter quelques réactions au sein des congressistes : limiter le financement des projets à deux collectivités, plafonner les taux de subvention, ne rendre possible pour une collectivité l'appel à financement qu'auprès d'une seule collectivité supérieure...

A SAVOIR

Pour Jean-Jack Queyranne, député, président du Conseil régional de Rhône-Alpes et ancien ministre, la Clause de compétence générale est aussi une préoccupation. Il considère que les Parcs sont désormais bien intégrés dans la vie quotidienne de leurs habitants. Ce sont des territoires vivants, ouverts, porteurs de progrès du fait que toutes les actions suivent le même fil conducteur : respecter la nature et les hommes qui y vivent et y travaillent. Il se félicite de la valeur ajoutée de la marque Parc en matière touristique et du mode de gouvernance qui constituent de véritables références à l'étranger : au Brésil, au Liban, au Vietnam... Mais les réformes à venir l'inquiètent. « *La tentation est grande de couper les ailes aux Régions. Actuellement, au niveau national, elles versent 50 millions d'euros aux 46 Parcs. Un montant qui représente 46 % des dépenses des Parcs. Sans Clause de compétence générale, les Départements et les Régions pourront-ils encore les soutenir ? Faudra-t-il demander une exception, comme cela été fait pour la culture par Frédéric Mitterrand ?* » Il s'interroge sur le bien fondé d'affaiblir, voire de supprimer ainsi ce qui fonctionne bien.

Se rappelant les débuts des Parcs, Hervé Gaymard, député, président du Conseil général de la Savoie et ancien ministre, salue la démarche globale des Parcs, leur action territoriale, environnementale, économique et sociale « *qui a vaincu des réticences pour mettre en œuvre de vraies synergies territoriales* ». Dès les premiers Parcs, son département s'est associé à leur démarche. Il s'interroge néanmoins. « *Je suis affolé par la fermeture de plus en plus rapide des paysages. Je crois que cette question doit nous inciter à redoubler d'inventivité et d'énergie. Il y a vraiment une mobilisation à mener parmi les acteurs et notamment les Parcs.* »

LES PARCS, CHEFS DE FILE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DURABLE

Évoquant également la naissance des Parcs dans les années 60, Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, a rappelé à l'auditoire, dont il a chaleureusement remercié la présence, ce qui constitue l'originalité des Parcs : syndicats mixtes qui conjuguent environnement et économie, intervention dans des territoires cohérents et homogènes qui reposent sur l'adhésion volontaire des collectivités locales et rassemblent toutes les forces publiques, territoriales, socioprofessionnelles, associatives et citoyennes. « *Tous les jours, nous expérimentons une gouvernance particulière et originale, nous créons des synergies entre les acteurs, nous recherchons des solutions de proximité aux enjeux qui se posent.* » Il rappelle comment les Parcs sont précurseurs dans le développement durable sur différentes problématiques : tourisme durable, énergies renouvelables, emplois verts, et aussi trames écologiques, paysages périurbains ou encore changement climatique. Acteurs territoriaux, les Parcs ne le sont pas moins au niveau national, via le Grenelle de l'environnement et plus particulièrement la préparation des trames vertes et trames bleues ou encore l'important investissement prévu des Parcs dans le cadre de « *2010, année mondiale de la biodiversité* ». Pour toutes ces raisons et surtout pour toutes les compétences acquises et devenues références pour bon nombre de collectivités, Jean-Louis Joseph, revendique une reconnaissance officielle des Parcs comme Chefs de file en matière de préservation et de gestion du patrimoine et du développement économique et social durable sur leur territoire.

Pourquoi une telle revendication ? « *Depuis la naissance des Parcs en 1967, explique Jean-Louis Joseph, le contexte institutionnel territorial a considérablement évolué. Les Pays, les communautés de communes et d'agglomérations sont de nouveaux partenaires. Leurs compétences croisent maintenant celles des Parcs et deviennent parfois*



A SAVOIR

concurrentes. » Il cite l'exemple du portage des SCoT, attribué par la Loi aux Parcs, mais qui s'ouvrirait aussi aux Pays. « *Il faut éviter d'avoir des chevauchements inutiles et compliqués.* » Avec le projet de réforme des collectivités en cours, il craint en outre pour l'avenir des syndicats mixtes et de leur financement, tout en mettant en évidence un paradoxe : le grand nombre de Parcs en préparation. Il pourrait y avoir 65 Parcs d'ici 2020, soit 20 % du territoire français au lieu de 13 % actuellement. « *Quelle sera la place du réseau dans le dispositif institutionnel ? Qui assurera sa pérennité financière ?* » D'ores et déjà, faute de moyens suffisants, Jean-Louis Joseph sait que la Fédération des Parcs ne pourra bientôt plus répondre à toutes les sollicitations des pays étrangers intéressés par la démarche du réseau en matière de préservation d'espaces habités.

Il s'adresse donc à Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'Écologie et lui demande de mettre en chantier, le plus rapidement possible, un texte spécifique pour disposer d'un nouveau cadre reconnu qui confère aux Parcs naturels régionaux leur mission « d'utilité publique ». Il poursuit sur d'autres sujets d'inquiétude : d'une part, le projet de loi sur le Grand Paris qui prévoit la mise en œuvre de « territoires stratégiques » qui s'imposeraient aux textes actuels d'aménagement et donc pourraient modifier les chartes des Parcs, et, d'autre part, d'autres projets comme le schéma minier en Guyane, l'implantation sans concertation d'antennes-relais de téléphonie mobile, d'équipement éoliens, photovoltaïques ou encore micro-hydrauliques. « *Nous sollicitons le gouvernement pour la mise en place dans chaque département d'une instance de concertation pour l'implantation de ces équipements.* »

PAS DE CENTRALES SOLAIRES SUR LES TERRES AGRICOLES

Chantal Jouanno, s'est voulue rassurante rappelant le rôle prépondérant des Parcs depuis leurs débuts et surtout pour l'avenir. Elle cite ainsi différents dossiers où elles leur attribuent une place essentielle à commencer par la biodiversité. Dans ce domaine, les Parcs doivent être précurseurs. De même, elle leur assigne un rôle actif pour la mise en œuvre des trames vertes et bleues. Quant aux inquiétudes suscitées par l'implantation des antennes relais, elle leur propose de lancer des expérimentations exemplaires en matière de concertation. Les énergies renouvelables devront bientôt faire l'objet de Plans régionaux air-énergie-climat, élaborés entre l'État et les Régions, pour éviter tout développement anarchique de ces technologies. « *Pour le photovoltaïque, je suis d'ailleurs fermement opposée à l'implantation de centrales solaires sur des terres agricoles ou sur des espaces naturels qui doivent répondre à d'autres enjeux fondamentaux comme celui de l'alimentation.* » L'avenir des Parcs ne la préoccupe pas. Clause générale de compétence ou pas, elle affirme que cela ne change rien pour eux. De même, la quantité de nouveaux Parcs créés, ne compromet ni leur excellence, ni leur solidité. « *Faites-nous des propositions sur la question de la reconnaissance des Parcs, précise-t-elle. Il n'y a pas de mots d'amour, mais des actes d'amour. C'est dans cet esprit que je souhaite travailler avec vous.* »



LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX : UNE UTOPIE RÉALISÉE ?

S'agissant des Parcs naturels régionaux et de leur création il est permis de parler d'utopie : en effet les fondateurs – ceux-là même qui insufflèrent les journées de Lurs-en-Provence en 1966 – cherchaient à dépasser les oppositions préservation/production, ou encore préservation/habitation, ou même préservation/fermeture. Trois grandes intuitions, devenues des idées banalisées et partagées ont présidé à la mise en œuvre des Parcs.

I. La première ambition affichée consiste à vouloir produire sans détruire, ou – corollaire – à préserver tout en produisant. Comment ne pas détruire ? Comment ne pas nuire ? Comment ne pas provoquer l'irréversible ? Ces interrogations étaient bien au cœur de la réflexion ayant donné naissance aux parcs. Mais elle est aussi centrale dans le débat sur la définition du développement durable : comment créer de la richesse aujourd'hui, sans compromettre l'avenir ?

Les « inventeurs » des parcs avaient à cœur de valoriser à leurs propres yeux des sociétés locales qui se sentaient en marge ou pis encore désertées. Ils cherchaient, sans nécessairement parvenir à la conceptualiser, à faire se rencontrer le besoin de reconnaissance locale et l'émergence de la prise de conscience écologique au sein des sociétés avancées.

II. Penser le bien public : la deuxième intuition, féconde, a consisté à affirmer que ces espaces remarquables bien que fragiles étaient plus et autres que la somme des parcelles, des communes, des cantons, qui les constituaient. Davantage encore il était avancé qu'ils n'étaient pas le bien de leurs seules populations et de leurs seuls propriétaires ou occupants. Ces espaces et leurs richesses sont – à travers les biens privés incontestés qui les constituent – un bien public, un patrimoine de la société, voire de l'humanité, bref un bien public national au même titre que les grandes cathédrales, les châteaux, les grands sites... Le paysage construit par l'histoire et travaillé au présent s'habille d'une forme juridique, d'un projet politique et d'une ambition économique qu'est le parc. Le processus de patrimonialisation des espaces ruraux s'accompagne d'une publicisation de ces mêmes espaces pourtant privés.

III. La troisième intuition que je veux retenir relève du domaine de la gouvernance, en précisant que le terme même a émergé plus tardivement. Une idée, prévalante dans ce débat, consistait à affirmer que les modalités modernes de la gestion des affaires publiques relevaient du contrat et de la construction de volontés communes en respectant des temporalités diverses, des géométries variables, des objectifs révisables. Nous retrouvons cette intuition dans les notions de périmètre, de charte, de révision... C'est la conviction affichée qu'il faut établir une dynamique du provisoire pour gérer du patrimoine ancestral, du géologique multimillénaire, du culturel séculaire et pour inventer l'avenir.

Bien que peu théorisée, cette intuition est à mes yeux très moderne. Elle ouvre la voie à la reconnaissance de la nécessité d'enchevêtrer, de recomposer, de sortir de l'institué figé, érigé au rang de repère ; cette intuition va jusqu'à affirmer que la commune est dépassée et qu'il n'y a pas d'espace clos pertinent : il y a des projets à articuler mais surtout pas de totalité.

Revenons sur ces trois points pour comprendre que si il y a parfois un malaise dans la vie des parcs, ce malaise tient largement au fait que ce qui les constitue au fondement est maintenant largement partagé au-delà des parcs ; j'oserais dire que c'est une culture partagée dans l'ensemble des espaces ruraux. La position d'avant garde – si stimulante – s'est diluée par le succès en position presque banale. Force est de reconnaître qu'il est plus valorisant de se sentir dans un courant d'invention que dans les lieux communs.

Nous sommes bien en face d'une utopie réalisée ou d'une utopie routinisée. Que s'est-il donc passé ? Revenons sur nos trois dimensions de l'utopie fondatrice.

LE DÉVELOPPEMENT

Qu'est-ce qui a changé ? La grande mutation de civilisation qui s'est opérée dans les espaces réside dans le fait que la fonction de résidence – brutalement, au regard de l'histoire longue – l'a emporté sur la fonction de production. Durant les 20 dernières années les communes qui ont connu le plus fort taux

de croissance démographique sont les communes rurales. Le grand mouvement séculaire d'exode rural amorcé sous le second empire, déployé sous la III^{ème} République et qui nous faisait encore parler de désertification des campagnes au début des années quatre-vingt s'est retourné. Près des deux tiers de la croissance démographique des quinze dernières années ont été enregistrés en milieu rural. Cet espace rural, que l'on regardait comme l'espace de l'agriculture, d'un habitat dispersé, de villages, de l'exode, est en train de se remanier très profondément pour dessiner aujourd'hui, en ce début du XXI^e siècle, quatre grands types d'espaces ruraux ; je pourrai dire quatre grands types de campagnes qui rassemblent ensemble treize millions d'habitants.

La première dynamique bien connue est la périurbanisation très accélérée à la couronne des grandes métropoles. Paris, les métropoles régionales, les zones littorales et frontalières connaissent cette périurbanisation liée à de fortes migrations et provoquent un fort rajeunissement des populations. Dans ces espaces, il est évident que non seulement la population agricole mais aussi les populations rurales de souche sont devenues extrêmement minoritaires.

Le deuxième type d'espace rural relève d'un phénomène beaucoup plus large que l'on pourrait qualifier d'urbanisation des campagnes. Il concerne des zones situées à 150 ou 200 kilomètres de Paris, 50 à 60 kilomètres des grandes villes. Ce sont des communes rurales qui voient arriver des populations migrantes, jeunes le plus souvent, trouvant là des conditions d'accès au logement plus favorables. La dissociation entre le lieu de résidence, les lieux de travail, les lieux de loisir ou de consommation est radicale. Les populations présentes depuis plusieurs générations ou même depuis quelques décennies éprouvent un sentiment de désappropriation de leur propre espace en raison des mouvements de construction et d'expansion. Ces communes qui avaient vécu l'exode comme une maladie honteuse vivent aujourd'hui cette croissance comme une déstabilisation.

Un troisième espace rural se dessine qui n'est pas sans attraction urbaine, mais qui pour autant, croît en gardant des rapports de force à peu près équilibrés entre des populations mobiles, migrantes et résidentielles et des populations de souche. Cette croissance concerne des « bourgs centres », des gros chefs lieux de cantons, des sous-préfectures ou des petites préfectures qui voient leur population augmenter. Il s'agit en quelque sorte d'une concentration du tissu rural autour de zones équipées, en particulier sur le plan scolaire.

Un quatrième espace n'a pas connu de croissance : il cesse de décroître néanmoins mais il vieillit. Il s'agit de la fameuse « diagonale du vide » qui va des plaines de la Meuse et prend la France en écharpe à travers le Massif Central jusqu'aux Pyrénées centrales, avec quelques poches dans les Alpes du Sud, la Bretagne centrale. La prédominance agricole y subsiste.

On constate donc la montée en puissance dans ces espaces de la fonction résidentielle et aussi par voie de conséquence des fonctions récréatives, touristiques ou nature. Ce triomphe de l'urbanité et de la résidence sur la production est un vrai retournement pour une société qui durant huit siècles environ, de la révolution cistercienne à la « révolution silencieuse » de l'après seconde guerre mondiale n'a cessé de regarder ces espaces comme des espaces de production. Mais ce retournement vient aussi illustrer la complexité qui est la nôtre à mesurer notre richesse et à la produire : ces espaces seraient aussi des lieux de richesses immatérielles insoupçonnées, non comptabilisées dans le calcul du Produit Intérieur Brut et pourtant recherchés et appréciés. Ainsi donc préserver ce serait aussi développer ; ainsi donc développer sans nuire serait un facteur d'accroissement de la richesse des nations. Les parcs, c'est évident, ont expérimenté sans le conceptualiser en tant que tel le développement durable et ont anticipé sur la recherche d'un bien-être collectif d'une autre nature que le PIB per capita.

Les parcs ont mêlé le développement économique au sens traditionnel du terme, à la solidarité, à la santé, au développement patrimonial et esthétique, contribuant ainsi à faire émerger ou à illustrer la notion de développement humain.

L'anticipation qu'étaient les parcs est devenue une réalité partagée, obligeant à changer d'échelle et à penser le parc et la planète.

BIEN PUBLIC, BIEN COMMUN

C'est une idée forte que les parcs ont concrétisée. La force de la dynamique des parcs a consisté à dépasser la revendication légitime de fierté locale et de réappropriation de l'histoire et des patrimoines particuliers pour ériger ces attentes à la hauteur du bien commun.

Mais le travail n'est pas achevé : il faut construire le passage de ce patrimoine local comme bien commun au patrimoine global de l'humanité. Dans l'esprit de Rio et de Kyoto nous avons compris que le bien commun, le patrimoine de l'humanité n'étaient pas la somme des biens locaux mais étaient aussi une dynamique globale de valorisation et de préservation. Ce changement d'échelle dont sortira la notion de bien public de l'humanité, appelle de la pédagogie, de l'internationalisation des parcs, du jumelage, de l'échange, du voyage.

Et de la même façon qu'il nous faut construire, dans l'espace, ce bien public, il nous faut le construire dans le temps : il doit appartenir à l'histoire longue de l'humanité, ce qui ipso facto donne sens à l'éphémère et au temps court. Dans un entretien publié en 1980 et intitulé « les yeux ouverts » la majestueuse Marguerite Yourcenar nous aide à construire cette relation au passé et, dans la foulée, à l'avenir. Elle dit la chose suivante : « *quand on aime la vie, on aime le passé parce que c'est le présent tel qu'il a survécu dans la mémoire humaine. Ce qui ne veut pas dire que le passé soit un âge d'or : tout comme le présent il est à la fois atroce, superbe ou brutal, ou seulement quelconque* ».

« *Le présent tel qu'il a survécu dans la mémoire humaine* »... ce qui marque notre destinée mais aussi notre distinction humaine : l'aujourd'hui tel qu'il méritera ou non de survivre dans la mémoire humaine, demain, et qui fait la commune humanité de l'humanité à travers les âges.

Les parcs ainsi surgissent comme construction sociale au croisement des temps passés et à venir, au croisement des espaces locaux et de la globalité : tout sauf un microcosme fermé, tout sauf une clôture. Sans doute, notre société ne voulant pas rompre le fil d'une histoire longue qui l'a façonnée et une histoire future qu'elle voudrait faire advenir ; sans doute un espace minuscule d'une planète finie, soudain conscient de sa dépendance, bien supérieure à son autonomie pourtant durement conquise.

N'est-ce pas notre monde ? Nous ne sommes définitivement plus d'une seule appartenance, d'un seul lieu, d'une seule famille, d'un seul temps. Les parcs sont un portail possible d'une entrée humanisée dans une mondialisation des espaces et des temps.

LA GOUVERNANCE, L'INSTITUTION ET LA PERTINENCE

Une des souffrances des Parcs tient à leur indétermination au regard des catégories institutionnelles clairement définies. Un peu comme la dynamique européenne au regard de la solidarité des états-nations, les parcs ont, vis à vis des communes et des collectivités, à prouver leur existence.

En effet qu'est-ce qu'un parc au regard des 36 000 communes héritées des paroisses venues elles-mêmes des peuplements gallo-romains, ou même au regard des départements napoléoniens, signant une nouvelle centralisation en détruisant pour se la réapproprier la centralisation d'Ancien Régime.

Il y a dans les Parcs de la fragilité où git la force de leur pertinence : si l'on pense à la place de la fluidité, de la mobilité, de la porosité, de la mixité dans notre culture contemporaine et dans notre mode de vie, les parcs offrent en partie ce visage là, avec ce que cela peut comporter d'inconfort, je ne l'ignore pas. Mais on ne saurait se flatter – et il faut se flatter – de n'être point gravé dans le marbre (laissons la gravure sur marbre à l'immobilité des cimetières) et en même temps s'en plaindre.

Je n'ai pas d'avis longuement mûri sur le statut qui serait le meilleur pour les Parcs et je sais que ceci vous préoccupe à juste titre. Mais je suis convaincu que la force des Parcs réside dans ce qu'ils symbolisent pour notre société. Un symbole est autre qu'un statut juridique : le symbole des Parcs est dans la tension, dans la gestion des contraires, dans le paradoxe, dans l'ouverture, dans leur ambition ; là s'invente cette société localisée et pourtant très internationale ; cette société enracinée et pourtant très mobile ; ce développement qui est tout autant production qu'héritage/préservation qu'innovation ; cette richesse collective qui n'est pas qu'économique mais qui est aussi environnementale, sociale ou culturelle ; cette démocratie délibérative qui n'est pas que décision tranchée mais qui est aussi maturation collective, compromis complexe, provisoire et révisable... Ce bien public qui offre au regard de tous un paysage construit du fond des âges, comme une sublimation d'une myriade de propriétés individuelles, une projection vers un avenir complexe mais désirable.

Là gît une nouvelle utopie, un horizon jamais atteint puisqu'il recule au fur et à mesure que l'on avance, une ligne qui s'élève tant, que l'on ne risque point de s'y cogner.



DISCOURS D'ANDRÉ VALLINI, DÉPUTÉ ET PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE

ANNEXES

Madame la ministre, je suis heureux de vous accueillir, en Isère, au nom du Conseil général, mais surtout, comme députée de cette circonscription, dont Voiron est la capitale.

Roland Revil a dit que Voiron était la capitale du Pays Voironnais, c'est évident. Elle est aussi la capitale de la 9^e circonscription de l'Isère. Je suis donc ravi de vous y accueillir ainsi que monsieur le Préfet qui vient souvent dans la région de Voiron, de même que mon collègue parlementaire, Jean-Jack Queyranne, qui vient également souvent en Isère, en tant que président de la Région, mon voisin de la Savoie, parlementaire et président du Conseil général Hervé Gaymard, ainsi que les nombreux parlementaires présents, Michel Destot, Bernard Saugey, Alain Moyne-Bressan, Annie David, François Brottes, et d'autres élus importants de Rhône-Alpes, de l'Isère, et bien sûr le président des Parcs naturels régionaux, Jean-Louis Joseph.

En 1990, j'étais jeune conseiller régional. Je ne suis plus ni jeune, ni conseiller régional, mais cela reste un souvenir important pour moi. J'avais eu l'honneur de présenter, au Conseil régional à Charbonnière, le vœu qui allait déclencher le processus de création du Parc naturel régional de Chartreuse en 1995. À l'époque, avec Edwige Avisse, qui était députée de la circonscription représentée aujourd'hui par François Brottes, et avec Philippe Blanchediouvillard, nous pensions en effet que la beauté de ses paysages et sa forte identité justifiaient que cette montagne, où souffle l'esprit, fut protégée, tout en restant ouverte aux influences extérieures, des influences qui l'ont toujours enrichie, depuis Saint Bruno jusqu'à nos jours.

Près de 20 ans après ce vœu, je mesure le chemin parcouru. Je me réjouis de la réussite remarquable, incontestable du Parc naturel régional de Chartreuse, qui doit beaucoup cette réussite à toutes celles et tous ceux qui ont travaillé depuis 20 ans autour de cette belle idée, à commencer par Pierre Bafert. On m'a dit qu'il était présent. Je le salue avec beaucoup d'amitié. Je me souviens de ces nombreuses réunions de l'association pour la création d'un Parc, dont il était président, et moi-même un des vice-présidents. Nous nous réunissions tous les samedi matin à Saint-Pierre-de-Chartreuse, qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il vente. Il a fait beaucoup, avec une bonne équipe, avec Anne Pisot notamment, et d'autres encore. Depuis quelques années, lui a succédé Eliane Giraud qui met tout son cœur, toute son intelligence, tout son volontarisme et sa force de conviction à faire avancer les nombreux projets du Parc naturel régional de Chartreuse. Tout comme elle a mis ces qualités dans la réussite de ce congrès national. Je pense, c'est le moins que l'on puisse faire, que l'on pourrait lui rendre tout de suite hommage en l'applaudissant. Ces applaudissements, elle les partage avec Roger Caracache et avec toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce congrès.

Les Parcs naturels régionaux suscitent un intérêt toujours renouvelé car ils ont réussi, et réussissent toujours, à associer le respect de la nature et l'activité des hommes et des femmes. On en compte aujourd'hui 46 en France, une douzaine est en projet. En Isère, nous avons bien sûr depuis 1970, le Parc naturel régional du Vercors, c'est l'un des plus anciens, pour partie dans ma circonscription du côté de Pont-en-Royans. Nous avons également celui de Chartreuse depuis 1995. Deux projets émergent. L'un dans les Boucles du Rhône, sur trois départements, l'Ain, le Rhône et l'Isère, du côté de Morestel et de Crémieu, chez Alain Moyne-Bressan. Le second projet est en Belledonne, entre Grenoble et Chambéry, dans la vallée et dans les montagnes, au-dessus de la Vallée du Grésivaudan.

Au Conseil général de l'Isère, je suis attentif au soutien qu'apporte le Département aux deux Parcs, un effort que nous essayons de maintenir, malgré le contexte budgétaire qui est, vous le savez, très tendu dans toutes les collectivités et l'Isère n'échappe pas à la règle. Les dernières révisions des chartes du Vercors et de la Chartreuse, nous ont conduit l'an dernier à modifier notre contribution qui prend aujourd'hui la forme d'une enveloppe globale annuelle, calculée en fonction de la superficie et du nombre d'habitants et non plus sur la base d'une cotisation statutaire au syndicat mixte, à laquelle s'ajoutaient, chaque année, des lignes de financement pour les diverses actions que mènent les Parcs. Ce système présente un avantage pour le Conseil général qui conserve la maîtrise de sa participation. De leurs côtés, les syndicats mixtes de Chartreuse et du Vercors y ont gagné en visibilité puisque cette évolution des contributions est programmée sur cinq ans.

Je veux saisir l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer brièvement devant vous, qui êtes, pour la plupart, des élus locaux et des parlementaires. D'ailleurs les deux sont compatibles... encore pour quelques temps

au Parti socialiste. Nous verrons dans les mois qui viennent... Hélas... Je n'ai pas la langue de bois, je me suis exprimé sur les radios hier soir et ce matin. Seulement, le problème c'est que je me sens un peu seul. Je demande aux élus socialistes qui cumulent de m'accompagner pour ramener à la raison ceux qui parfois sont un peu... idéalistes. Que l'on soit idéaliste quand on est militant, c'est bien. Quand on est responsable, il faut être réaliste. Je referme la parenthèse socialo-socialiste sur le cumul des mandats et je sais que Jean-Jack Queyranne et Michel Destot m'approuvent. Pour François Brottes et tous ceux présents, je viens donc de faire leur coming out. Il faut dire ce que l'on pense. On ne va pas se désarmer unilatéralement face à la Droite, ou alors faites la même chose que nous, votons une loi. Bon, nous verrons en temps utile ce qu'il faudra faire.

Je reviens sur la clarification des compétences. Tout à l'heure, quelqu'un à parlé du Comité et du projet de loi Balladur. Il n'y a pas un projet de Loi Balladur, mais des projets de loi du gouvernement en préparation. Au sein du comité Balladur, auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir, j'ai voté, avec Pierre Mauroy, un rapport en partie : 16 propositions sur 20. L'un des points principaux du problème posé par le Comité a été celui de la clarification des compétences, et notamment de la fameuse Clause de compétence générale dont personne ne parlait jusqu'à ces derniers mois. Je suis même certain que la plupart des élus ne savaient même pas ce qu'était cette clause, tant nous étions habitués, les uns et les autres, dans nos communes, nos Départements, nos Régions, à nous occuper d'un peu de tout et du reste. Depuis quelques mois, on se demande s'il faut maintenir ou supprimer cette Clause de compétence générale. J'aime beaucoup la formule de Philippe Séguin, qui lorsqu'il est arrivé au sein du Comité Balladur, a dit, « *dans notre pays, hélas, le suffrage universel vaut compétences universelles pour les élus* ».

J'ajouterais, qu'aux yeux des électeurs, le suffrage universel vaut aussi compétences universelles. Il est difficile d'expliquer à un citoyen, que le Conseil général pour lequel il a voté, n'est pas compétent pour s'occuper de tout ce qui fait la vie du département et du canton dans lesquels il est élu. La Clause de compétence générale est dans l'esprit public. Quand on est élu au suffrage universel sur un territoire, on a finalement vocation de s'occuper de tout ce qui fait la vie de ce territoire. Ma religion n'est pas définitivement faite sur ce sujet et je ne sais pas ce que je voterai lorsque le débat viendra devant l'Assemblée Nationale. Je change d'avis sur cette question et je n'ai pas honte de le dire. Tout au long des auditions du Comité Balladur, je changeais d'avis selon les interlocuteurs qui venaient nous exposer leur vision des choses. Il est vrai en tout cas que les collectivités locales, communes, structures intercommunales, Départements et Régions, se retrouvent fréquemment à intervenir sur les mêmes politiques publiques. Nombreux sont les élus, notamment des petites communes, qui demandent que l'on évite les empilements de financements, de subventions, ainsi que la succession de dossiers à remplir, à constituer et à envoyer. Ils souhaitent que l'on clarifie les responsabilités.

Or justement, pour revenir aux Parcs, les Régions ont vocation, - c'est évident et Jean-Jack Queyranne ne me démentira pas -, à œuvrer pour la compétitivité économique et pour l'aménagement du territoire et aussi, - c'est implicite dans ce que je viens de dire -, pour l'économie, le tourisme, l'agriculture et l'environnement. Doit-on en déduire que demain les Parcs naturels régionaux devraient relever exclusivement des Conseils régionaux et ne plus obtenir des financements des Départements ? Comme président du Département de l'Isère, je ne verrais que des avantages, financièrement parlant. Mais si nous élevons un peu le débat au-delà des questions financières, il faut bien réfléchir avant de décider une chose pareille. Car ce qui fait le succès des Parcs naturels régionaux depuis 40 ans, c'est justement leur capacité à associer plusieurs collectivités de niveaux différents, sur des projets innovants, à l'échelle de vastes territoires qui dépassent, parfois, les limites départementales. La Chartreuse, c'est l'Isère et la Savoie. Les Boucles du Rhône, ce sera demain l'Ain, le Rhône et l'Isère. Ce partenariat entre les communes et les intercommunalités, entre les Départements et les Régions, entre l'État et l'Europe parfois, entraîne évidemment des financements croisés. Elle est néanmoins aussi la marque d'un mode d'action qui a toujours privilégié l'élaboration collective de politiques et donc la recherche du compromis dans l'intérêt des territoires, des hommes et des femmes qui y vivent. À la différence des Pays, qui pour la plupart, sont, devraient être, ou auraient dû rester, des structures de réflexion, et qui peuvent préfigurer finalement, - parce qu'il est question de les supprimer, en tout cas dans le rapport Balladur on préconise de ne plus en créer de nouveau -, les futures grandes intercommunalités, c'est-à-dire les futurs regroupements de communautés de communes. À la différence des Pays dotés d'une mission de réflexion, les Parcs ont une mission d'aménagement qui dure, qui se développe, comme en témoigne leur succès. Tout ceci pour dire qu'il faut prendre garde à ce que la réforme, indispensable, des collectivités territoriales - Nicolas Sarkozy a eu raison d'ouvrir ce chantier -, ne conduise pas à brider la créativité des élus locaux. En effet, c'est de la coopération entre ces élus locaux que naît le développement de nos territoires, et notamment des plus défavorisés. Ce qu'on appelle « le mille-feuille », qui suscite tant de critiques, même s'il a sans doute des inconvénients, il oblige les élus d'un même territoire

à un exercice d'intelligence collective. Il les oblige à dialoguer ensemble pour trouver les meilleures réponses à apporter aux problèmes qui sont posés par les habitants qu'ils représentent. À trop vouloir spécialiser les collectivités, et donc les élus, on risque d'oublier que les problèmes à traiter s'inscrivent souvent, et de plus en plus, dans une réalité plus vaste et plus complexe que le seul territoire de l'élu. Une approche trop cloisonnée des compétences locales pourrait conduire les élus locaux, au mieux, à être redondants avec l'expertise techniques des agents territoriaux, - on pourrait même se demander à quoi serviraient les élus, s'ils sont spécialisés dans des compétences fixées par la loi, avec des finances contraintes... - et, au pire, à leur impuissance face aux problématiques complexes que les citoyens leur demandent de résoudre. Pour limiter l'enchevêtrement des financements croisés, et pour éviter peut-être de supprimer la Clause de compétences générale, - si on souhaite la garder -, il faut réactiver la notion de bloc de compétences et de chef de file. Il faut peut-être aussi réfléchir, - c'est très délicat et il faut bien en mesurer les conséquences, notamment pour les petites communes, - à limiter le financement d'un même projet à deux collectivités seulement. Il faut peut-être également penser à un plafonnement des taux de subvention, le porteur du projet devant financer au moins 50 % du projet. Mais là encore, attention aux petites communes... Il faut peut-être aussi envisager, - y réfléchir en tout cas -, à l'idée, pour une collectivité, de ne pouvoir faire appel qu'à un financement de la collectivité supérieure, c'est-à-dire que la commune ne pourrait appeler au financement de ses projets que l'intercommunalité ou le Département ou la Région. L'intercommunalité ne pourrait appeler que le Département ou la Région. Nous ne parlons plus de l'État, qui n'a plus d'argent, nous le savons bien, Madame la ministre. Le Département ne pourrait plus appeler que la Région et l'Europe...

Quant à l'État, il continuerait évidemment à nous appeler tous au secours quand il s'agit de financer ses propres compétences, ce qui ne pourra pas durer éternellement d'ailleurs... (applaudissements de la salle).

Pour résumer, je dis qu'il faut faire attention de ne pas entraver à l'excès les collectivités locales, déjà contraintes par un étranglement financier qui s'aggrave et qui va sans doute s'aggraver avec la suppression de la taxe professionnelle, d'autant que 90 % des actions engagées par les Régions et les Départements relèvent déjà de leurs compétences propres. Je termine sur une note plus poétique, et politique aussi, je vais citer François Mitterrand. Vous devez connaître cette superbe phrase qu'il avait eu sur les Parcs naturels régionaux auxquels il était très attaché, notamment à celui du Morvan : chaque citoyen, chaque collectivité locale est responsable du sol pour une large part tout au moins, donc des forêts, des cours d'eau, du littoral, des paysages. En organisant et en gérant de manière encore plus exigeante, encore plus rigoureuse les Parcs existants, vous serez un exemple pour la nation car il s'agit après tout de préserver la nature et l'homme, qui est de la nature. Mais un souci supplémentaire s'ajoute, - que je citerai pour terminer -, c'est aussi pour nous une façon de protéger la France et la France, cela nous intéresse.

Je vous remercie.



DISCOURS D'HERVÉ GAYMARD

**DÉPUTÉ, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SAVOIE,
ANCIEN MINISTRE**

ANNEXES

Madame la ministre, cher président Joseph que je suis heureux de retrouver, Monsieur le maire de Voiron.

Merci de nous accueillir dans votre commune, Monsieur le président du Conseil régional, Madame la présidente Eliane Giraud, chers collègues parlementaires et élus.

Il y a des jours, beaux, ensoleillés, magnifiques, comme aujourd'hui avec nos montagnes parées aux couleurs de l'automne, où tout se déroule en même temps : ici à Voiron, la clôture de cette semaine des Parc naturels régionaux. Nous avons à Chambéry, le Congrès national des structures et des collectivités intercommunales. Et nous avons également en Savoie, le vingtième anniversaire de Pays de Savoie solidaire, qui est l'instance qui impulse notre coopération décentralisée. Il faut donc être partout en même temps. Je vous quitterai malheureusement avant la fin des discours, et croyez-le bien, ce n'est pas de la désinvolture.

Finalement, entre ces trois évènements, il y a beaucoup de synergie, puisque le mouvement des Parcs naturels régionaux, que vous incarnez, est d'abord une démarche collective. C'est surtout, et également, une vraie démarche militante, ce dont je voudrais vous remercier et vous féliciter.

Il se trouve qu'avant d'entrer dans la vie publique, au début de ma vie professionnelle, j'ai eu à m'occuper pendant plusieurs années des questions d'environnement. C'était durant la deuxième moitié des années 80. À l'époque, j'ai beaucoup travaillé avec les responsables nationaux des Parcs naturels régionaux. C'est une époque qui n'est pas totalement terminée, Madame la ministre, où les moyens budgétaires affectés au ministère de l'Environnement étaient chichement mesurés. Nous étions un certain nombre à essayer de renforcer les soutiens publics à ce mouvement des Parcs qui naissait et se développait chaque année davantage.

Si vous êtes ici, ce n'est pas par hasard, c'est parce que vous êtes impliqués au quotidien dans cette démarche globale d'actions territoriales, environnementales, économiques et sociales. Je crois que, c'est parce qu'il y a cette pluralité de démarches dans un même projet, que votre mouvement est aussi exemplaire, qu'il a réussi à bousculer bien des barrières, à vaincre bien des réticences et à mettre en œuvre de vraies synergies.

Je le dis ici, à Voiron. Il a été rappelé cette démarche du Parc de la Chartreuse, situé en grande partie en Isère et un peu en Savoie. J'associe, bien évidemment, Jean-Paul Claret, qui vous a accueilli dans son canton et dans sa commune à l'occasion de cette semaine, pour vous dire que le Département de la Savoie, depuis le début, s'est associé, sans aucune arrière-pensée bien évidemment, et pleinement, dans ces démarches de Parc naturel régional.

Sous l'impulsion de Michel Barnier, à l'époque, nous sommes un des premiers départements de France, au milieu des années 80, à avoir mis en place une politique active et innovante en faveur de l'environnement. Nous avons soutenu les deux projets celui du Parc de Chartreuse et celui du Parc du Massif des Bauges, dont je salue le président André Guerraz.

Tout à l'heure, quand Philippe Lacombe faisait la restitution des débats de cette semaine, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le lien notamment qu'il faisait avec l'économie et avec le maintien de l'agriculture. Je me souviens qu'il y a quelques années, au cœur du Parc naturel régional du Massif des Bauges, il m'est revenu l'honneur de lancer l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) de la Tomme des Bauges. D'ailleurs dans ce département de l'Isère, où le style fait l'homme, puisque Stendhal est d'ici, il disait que rien n'était mieux écrit que le Code civil. Et bien je voudrais dire que pour une fois, le décret d'AOC de la Tomme des Bauges était digne de Stendhal. Parce que dans un de ses articles, définissant ce fromage, la croûte même, nous avons tout le territoire, et toutes les générations de femmes et d'hommes qui s'étaient succédé, qui avaient peiné, espéré et construit avec la nature qui les environnait et qui les chérissait.

Je pense que cette insertion du développement durable dans les activités économiques, la protection de la nature et du patrimoine, - cela paraît presque banal aujourd'hui parce qu'on répète à satiété, et heureusement d'ailleurs, l'exigence du développement durable -, cette vision-là, quand elle a été portée par les militants que vous êtes ainsi que vos prédécesseurs, était une vision moderne et ancrée dans nos identités. C'est de cela dont il faut vous remercier.

Je voudrais faire une dernière remarque. Quand je parcours, pas seulement la région Rhône-Alpes, mais aussi notre pays, je suis de plus en plus affolé - ce n'est pas nouveau, mais j'ai l'impression que les choses progressent vite -, par la fermeture de plus en plus rapide et de plus en plus grande de nos paysages. Je crois que cette question doit, de notre part, tous autant que nous sommes, nous inciter à redoubler d'inventivité et d'énergie. Nous savons que, il y a une quinzaine d'années, l'État, les Départements, les Régions, les intercommunalités, et les communes ont essayé avec les agriculteurs, avec l'ONF et avec les environnementalistes, de mettre en place des politiques pour lutter contre cette avancée prégnante de la friche qui défigure, ferme nos paysages et bouche nos horizons. Je crois qu'il y a là, une vraie mobilisation à engager. Nous savons, que parmi les acteurs naturels pour participer à cette grande politique publique d'intérêt général, les Parcs naturels régionaux doivent jouer et jouent déjà un rôle important.

Voici les quelques mots que je voulais vous dire, de la part d'un élu local et national. Je ne reviens pas sur les sujets ni du cumul des mandats, ni de la réforme territoriale sur lesquels il y aurait beaucoup à dire. Je voulais me concentrer sur le sujet des Parcs naturels régionaux, de votre combativité, de votre inventivité. Pour tout cela, il faut vous dire merci.



DISCOURS DE JEAN-JACK QUEYRANNE DÉPUTÉ, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SAVOIE, ANCIEN MINISTRE

ANNEXES

M. Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France,
M. André Vallini, président du Conseil général de l'Isère,
M. Hervé Gaymard, président du Conseil général de la Savoie,
M^{me} Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Ecologie,
Chers amis,

J'ai été particulièrement sensible à votre choix de Rhône-Alpes pour organiser votre congrès national. Même si je n'ai pas la religion du chiffre, le territoire de Rhône-Alpes compte six et bientôt sept, avec celui des Baronnies, Parcs naturels régionaux. Soit 15 % de sa superficie. Pour mémoire, Rhône-Alpes, avec 44 000 km² est plus grande que le Danemark. Ce territoire de Rhône-Alpes abrite une magnifique diversité de reliefs, de végétations, des glaciers, des lacs, des cours d'eau. Il ne nous manque que la mer. Mais rassurez-vous, je n'ai pas la velléité d'annexer PACA.

Nos Parcs, régionaux ou nationaux, appartiennent désormais au paysage de la vie quotidienne. C'est votre victoire, le fruit de votre travail, de vos capacités à convaincre. C'est aussi la victoire des Régions, votre partenaire historique. Les Parcs naturels régionaux furent la première des compétences des Régions.

Depuis vous avez grandi, nous aussi. Mais nous sommes restés liés. Chaque année, le Conseil régional Rhône-Alpes consacre 10 M€ aux actions de ses six parcs. Nous avons fait ensemble la démonstration que le « développement durable » est porteur de progrès. Car toutes les actions menées sur ces territoires sont guidés par une préoccupation : respecter la nature, certes, mais aussi les hommes et les femmes qui y vivent et y travaillent.

J'insiste particulièrement sur le volet économique d'un Parc naturel régional. Une économie pérenne, intégrée.

La « marque Parc » est une valeur ajoutée pour l'agriculture, et pour l'artisanat. J'ai parcouru ce matin le marché des producteurs et des artisans. J'ai une nouvelle fois constaté la vitalité de ce secteur. Cette valeur ajoutée, elle bénéficie à la filière bois, au commerce. La « marque Parc » est encore un atout pour le tourisme : je rappelle que l'activité touristique représente 7% du PIB de Rhône-Alpes et 100 000 salariés. Les Parcs ont su très vite proposer un tourisme raisonné.

Le mode de gouvernance des Parcs, un mode de gouvernance citoyenne, où les habitants sont associés aux décisions, a permis de convaincre les populations de l'intérêt d'un tel label. Encore à votre crédit, les Parcs naturels régionaux français sont devenus une référence : le Brésil, le Liban, la Norvège ou le Viêt-Nam se sont inspirés de vos expériences.

Ici, en Rhône-Alpes, la Région a créé un réseau qui permet échanges et réflexions. Car nous devons rester dans le mouvement, inventer encore, ouvrir de nouvelles pistes. Je pense notamment aux relations entre les Parcs naturels régionaux et les villes.

Rhône-Alpes peut, de ce point de vue-là, être un cas d'école. En effet, cette région possède à la fois six Parcs et de très grandes métropoles, Lyon, Grenoble, Saint-Etienne. La Région, comme vous le savez, intervient aussi dans les politiques de la ville. Notre objectif à tous tient en une expression : un territoire solidaire. Puisque les Parcs sont aux portes des villes, à nous de lancer des passerelles, de faire des jonctions. De permettre aux populations urbaines, particulièrement celles des banlieues défavorisées, de découvrir la richesse de nos Parcs.

Sur ce thème qui m'est cher, je souhaite que Rhône-Alpes pousse encore le feu de l'innovation. Pour assurer la pérennité des Parcs, il faut que les populations qui en sont le plus éloignées culturellement se les approprient. Je vous parle d'avenir, de mobilisation des idées en sachant très bien, comme vous, qu'une réforme territoriale est en préparation. Réforme pour le moment confuse, tiraillée entre plusieurs commissions. Je crains hélas qu'il ne s'agisse en fait que d'étouffer les Régions. Ce serait un gigantesque recul depuis les lois de décentralisation de 1983. Le chemin que nous avons parcouru ensemble ne doit pas être obstrué par de sourds calculs politiques. J'y veillerai.

Longue vie aux Parcs naturels régionaux, et longue vie aux Régions.

Monsieur le Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire,
Madame la Ministre chargée de l'Ecologie,
Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil régional de Rhône-Alpes,
Messieurs les Présidents des Conseils généraux de l'Isère et de la Savoie,
Monsieur le Maire de Voiron,
Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, généraux et municipaux,
Chers amis Présidentes et Présidents des Parcs naturels régionaux,
Chers amis du Conseil d'Orientation et de Prospective – le CORP,
Chers Directrices et Directeurs, agents des Parcs,
Chers amis et partenaires des Parcs,

Merci beaucoup, Madame la Ministre, de votre venue au Congrès des Parcs naturels régionaux. Vous honorez notre congrès et nous vous sommes très reconnaissants de l'attention que vous voulez bien porter au réseau des Parcs. Votre engagement dans l'action ministérielle que vous conduisez est un signe fort du regard que vous portez sur les Parcs. Votre participation aujourd'hui à cette journée est un encouragement à multiplier nos efforts en faveur de l'environnement, de la protection de nos patrimoines et du développement économique et social de nos territoires.

Merci beaucoup, Monsieur le Président du Conseil régional de Rhône-Alpes, cher Jean-Jack, de vos propos chaleureux et stimulants à l'égard des Parcs naturels régionaux. L'appui que vous apportez auprès des Parcs de votre Région témoigne de votre conviction dans leur action. Cet appui est regardé avec intérêt, sinon avec envie..., par l'ensemble du réseau. Tout comme votre politique régionale en faveur de l'environnement et du développement des territoires ruraux.

Je tiens à vous remercier tout particulièrement du soutien que vous apportez à l'organisation de ce Congrès. Sa tenue et son succès vous doivent beaucoup. Je vous sais gré ici de votre appui, déterminant.

Éliane Giraud, Présidente du Parc de Chartreuse et Conseillère à vos côtés en charge de l'agriculture, du développement rural et des Parcs naturels régionaux, et vice-présidente active de notre Fédération, y est pour quelque chose, je le sais.

Le réseau des 6 Parcs de Rhône-Alpes (et bientôt 7 avec celui des Baronnies) que vous animez avec un grand dynamisme, a beaucoup contribué au succès de ce Congrès. Son action est le fruit de l'impulsion que votre assemblée lui apporte. C'est pour nous un bel exemple.

Je veux remercier également, sincèrement, Monsieur André Vallini, président du Conseil général de l'Isère et Monsieur Hervé Gaymard, président du Conseil général de la Savoie, pour leurs propos très ouverts et encourageants à l'égard des Parcs naturels régionaux. Vos deux départements apportent un appui important à l'action des Parcs. Je leur suis très reconnaissant du concours qu'ils ont apporté pour la tenue de ce Congrès. Merci.

Régions et Départements sont, au plan national, et plus encore ici, des partenaires essentiels de la vie des Parcs. Au nom du réseau des Parcs naturels régionaux, qu'ils en soient tous sincèrement remerciés.

Je tiens enfin à vous remercier tous de votre participation, très active, à cette manifestation. C'est pour nous, « gens des Parcs » si j'ose dire, un moment fort, essentiel à la vie de notre réseau, par l'échange et l'enrichissement qui s'y font.

Ce congrès en a été la preuve éclatante et j'en suis particulièrement heureux.

Je veux saluer tout particulièrement nos parcs de l'outre-mer de Guyane et de Martinique.

Merci aussi à nos amis venus de l'étranger. 9 pays sont ici représentés, de l'Uruguay à la Belgique, de Madagascar à la Norvège, de l'Amérique du Nord à la Suisse, en passant par l'Espagne, le Maroc et l'Italie. On peut les applaudir.

Avant de poursuivre, permettez-moi d'évoquer deux évènements récents qui nous ont beaucoup affectés. Le décès de Gérard Jouve, ancien président du Parc de Camargue, créateur et président du Parc des Alpilles, très engagé dans la vie politique tant locale que nationale. C'était une personne d'une grande humanité, rassembleur, convivial et très généreux. Et le décès d'Emmanuel Lopez mi-septembre. Directeur du Conservatoire du Littoral, il avait dirigé le Parc national de Port-Cros. Sa compétence et sa gentillesse ont marqué tous ceux qui l'ont connu. Tous deux étaient de grands militants.

Madame la Ministre, vous connaissez la place très particulière qu'occupent les Parcs naturels régionaux dans le paysage institutionnel. Ce sont des syndicats mixtes en charge de missions de protection et de développement de territoires fragiles. La juste conjugaison de l'environnement et l'économie constitue leur ligne d'actions.

Les Parcs sont nés dans les années 60, avec le mouvement des grands projets de territoires qu'ont été les métropoles d'équilibre, l'aménagement du littoral, le développement des massifs, les sociétés d'aménagement...

Territoires pilotes dans la préservation du patrimoine rural, de la biodiversité et du développement durable, les Parcs interviennent à l'échelle d'un espace cohérent et homogène couvrant plusieurs communautés de communes. Leurs projets, en s'appuyant sur les compétences des collectivités territoriales, font l'originalité de leur mission. Enfin, l'adhésion volontaire tous les 12 ans de chaque collectivité à la charte du Parc leur donne une légitimité et une force toutes particulières, voire exceptionnelles.

Les Parcs naturels régionaux sont ainsi un peu à part dans le dispositif institutionnel territorial.

Je m'explique :

- d'abord, ils rassemblent tous les niveaux de collectivités, le monde socioprofessionnel, les associations, les citoyens, et beaucoup d'autres acteurs. Tous les jours, sur ces territoires, nous expérimentons une gouvernance particulière et originale, nous créons des synergies entre les acteurs, nous recherchons des solutions de proximité aux enjeux qui se posent, nous sommes catalyseurs d'actions de développement. Nous optimisons les valeurs traditionnelles comme les circuits courts en agriculture ou la valorisation des produits artisanaux, mais nous nous impliquons aussi dans la création d'emplois verts, les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables, un nouveau mode de tourisme durable, toutes activités non délocalisables, mais transférables aux autres et dans les deux sens. Le marché aux innovations, présenté à l'occasion de ce Congrès a montré cette richesse.

Tous ces éléments nous permettent peut-être de résister un peu mieux qu'ailleurs à la crise économique et sociale actuelle.

- Ensuite, les Parcs sont des précurseurs dans ce développement durable qui ne fait que commencer à l'échelle mondiale, tant environnemental qu'économique et social. Ils sont aujourd'hui la première infrastructure écologique territoriale de France. Mais aussi le premier opérateur Natura 2000, permettant ainsi à la France de respecter ses engagements européens. Les Parcs ont montré leur capacité à se mobiliser pour répondre à l'appel à projet que Jean-Louis Borloo a lancé lors du 40^e anniversaire des Parcs en 2007 sur les thèmes innovants de la trame écologique, des paysages périurbains et du changement climatique.
- Enfin, les Parcs mettent en œuvre les politiques nationales. Le Grenelle de l'environnement en est l'illustration la plus récente avec, par exemple, la préparation des trames vertes et trames bleues. Ils ont engagé depuis longtemps des réflexions sur les corridors écologiques. Ce n'est pas par hasard que le Comité Opérationnel Trame verte et bleue du Grenelle – le COMOP – est présidé par un président de Parc, le sénateur Paul Raoult, vice-président de la Fédération et président de l'Avesnois et dont l'un des animateurs est Didier Olivry, directeur du Parc de Camargue.

C'est cette formule sans doute unique d'ensemblier et d'innovateurs qui fait des Parcs naturels régionaux, après plus de quarante ans d'existence, un succès incontestable. Les nombreux projets de Parcs en témoignent. Le dernier-né, celui des Pyrénées ariégeoises, le 46^e, était attendu depuis longtemps.

Les compétences qu'ils ont ainsi acquises, devenues référence pour de nombreuses collectivités, conduisent les Parcs à revendiquer à ce que cette place soit affirmée et leur soit officiellement donnée. Ils veulent être chef de file en matière de préservation et de gestion du patrimoine et de développement économique et social durable sur leur territoire. Ils demandent que ce rôle soit inscrit dans les textes.

- Les Parcs naturels régionaux tiennent également à continuer à être issus de la compétence partagée de l'Etat et de la Région. La Région a l'initiative, pilote la procédure, propose le territoire au classement

par l'Etat, est le partenaire majeur du Parc et apporte un concours financier essentiel. L'Etat décide du classement du Parc, donne l'accès à la marque Parc et est engagé dans la mise en œuvre de la charte et de son évaluation.

- Les Parcs, dans le domaine de l'environnement et du développement durable, mettent en cohérence et coordonnent l'action de chaque acteur sur leur territoire : Etat, Régions, Départements, intercommunalités, communes, je l'ai dit. Cette coordination s'accomplit dans l'adoption de la charte qui précise l'engagement de chacun d'eux.
- Ces dispositions originales ont fait leurs preuves : le rôle missionnaire des Parcs, j'y reviens, car il est le cœur de notre métier, est parfaitement soutenu et promu
 - par cette compétence partagée entre l'Etat et la Région
 - et par cette coordination entre les acteurs.

C'est une force, c'est un atout, que les Parcs veulent garder.

- Or depuis la naissance des Parcs en 1967, le contexte institutionnel territorial a, entre temps, considérablement évolué ; les Pays, les communautés de communes et d'agglomérations..., sont de nouveaux partenaires. Les compétences de ces partenaires croisent maintenant celles des Parcs et deviennent parfois concurrentes. Des Pays pourraient porter des SCoT. Or, la loi donne aux syndicats mixtes des Parcs, le portage des SCoT. Il faut favoriser la mise en œuvre de cette disposition et surtout éviter d'avoir des chevauchements inutiles et compliqués.

Les Parcs naturels régionaux ont pris pleinement conscience de ce qu'ils représentent. A force d'être des « enfants sages », des « bons élèves », ils peuvent finir par se banaliser ou disparaître dans le paysage institutionnel.

De plus aujourd'hui, les différents rapports et missions parlementaires, et maintenant le projet de loi relatif aux collectivités territoriales, proposent une évolution substantielle de l'organisation décentralisée du pays. Cette évolution impactera nécessairement les Parcs, leur mode de faire multi-partenarial s'appuyant sur les compétences, leur fonctionnement et leurs ressources. S'il en est peu question dans les textes connus aujourd'hui, les syndicats mixtes sont concernés : priorité est en effet donnée à la coopération intercommunale à fiscalité propre. Il est envisagé la suppression de la clause de compétence générale des collectivités.

Dans cette recomposition du territoire pour quelles missions ? Pour quel projet ?

Dans ces conditions, quel est l'avenir de nos syndicats mixtes ?

Quel est l'avenir de nos financements ?

Quel est notre avenir ?

Comment va-t-on utiliser la boîte à outils que sont les Parcs pour mettre en œuvre l'engagement national pour l'environnement ?

Par ailleurs, et c'est un paradoxe, leur inquiétude sur l'avenir du dispositif institutionnel est rendue plus aiguë encore du fait du succès de la formule Parcs et du nombre de Parcs naturels régionaux en projet :

- 9 projets sont en cours
- 7 sont en étude de faisabilité
- 6 nouveaux Parcs sont prêts à être créés d'ici 2012

Et chaque élection régionale suscite de nouveaux projets.

Si bien que de 46 Parcs aujourd'hui, nous pourrions peut-être arriver à 65 d'ici 2020. De 13% du territoire couverts, nous passerions à 20%. Nous ne craignons pas cette augmentation car nos critères de labellisation sont précis.

Mais quelle sera la place du réseau dans le dispositif institutionnel ?

Qui assurera sa pérennité financière ?

Enfin, il faut le dire, les agents des Parcs et nos directeurs sont des militants. Le statut lié à leurs fonctions aussi diversifiées et un peu à part dans les emplois publics, mérite d'être examiné pour lui donner davantage d'avenir et de reconnaissance.

Pour toutes ces raisons, Madame la Ministre, il est urgent qu'un texte spécifique soit mis en chantier pour disposer d'un nouveau cadre reconnu qui confère aux Parcs naturels régionaux leur mission d'« utilité publique ».

Je vous sollicite officiellement aujourd'hui pour que ce chantier démarre rapidement et d'intérêt général.

Un autre sujet nourrit l'inquiétude sur nos chartes : le projet de loi sur le Grand Paris. Il prévoit des projets de « territoires stratégiques » qui s'imposeraient aux textes actuels d'aménagement.

Un décret en définirait les orientations générales de développement et d'aménagement, qui emporteraient « approbation » des dispositions des SCoT, des schémas de secteurs des PLU et des cartes communales. Le décret délimitant le périmètre de projets territoriaux stratégiques pourrait ainsi modifier les chartes des Parcs selon l'avant-projet de loi.

Même si les chartes ne sont pas remises en cause « dans leur économie générale » comme le dit le texte, de telles dispositions iraient à l'encontre des chartes en en modifiant le contenu même. Le processus de concertation complexe et précis de leur préparation prend en compte l'ensemble des éléments du territoire : protection de l'environnement, aménagement, développement économique et social. Les chartes soumises à l'enquête publique sont validées par les collectivités et agréées par l'Etat. Les périmètres des Parcs sont en eux-mêmes des Territoires stratégiques.

La situation que créerait cette loi serait incompatible avec les dispositions existantes. Nous ne comprendrions pas qu'un texte remette en cause la portée des chartes existantes, en particulier par rapport aux documents d'urbanisme. Nous nous opposerons vigoureusement à ce texte, et avec d'autant plus de force que son application pourrait, à terme, dépasser le seul Grand Paris et concerner d'autres métropoles.

D'autres sujets encore nous préoccupent, notamment le projet minier en Guyane, mais aussi la préservation des paysages naturels, bien sûr. L'implantation sans concertation d'antennes-relais de téléphonie mobile, d'éoliennes et d'équipements photovoltaïques et de micro hydrauliques est cause de bien de litiges. Aujourd'hui, ces implantations sont trop souvent conduites sans consultation, alors que les chartes des Parcs précisent les objectifs paysagers conférés à leur territoire.

C'est pourquoi nous sollicitons du gouvernement la mise en place dans chaque département d'une instance de concertation pour l'implantation de ces équipements. Cette instance, consultée obligatoirement pour tout projet, pourrait être placée sous l'autorité du Préfet.

Au-delà de cette requête, il faut répondre à une qualité paysagère de nos territoires de plus en plus revendiquée par leurs usagers. Pour cela, et en regard du succès des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, les OPAH, des opérations programmées d'amélioration des paysages, des OPAP pourraient être lancées.

Un appel à projet pourrait initier cette démarche, dans laquelle les Parcs naturels régionaux seraient, à coup sûr, fer de lance.

Madame la ministre, action majeure des Parcs, le maintien de la biodiversité.

Au-delà de la préservation de la faune et de la flore et des recherches qui lui sont liées, les Parcs constituent, avec les corridors écologiques - les trames vertes et bleues, une solide armature pour le territoire national.

Un amendement proposé par la Fédération au projet de loi Grenelle II et porté par Paul Raoult, est examiné par le Sénat à ce propos. Il s'agit de créer un dispositif expérimental et incitatif de dérogations réglementaires et fiscales, qui encouragerait la création de trames vertes et bleues, de zones d'innovation environnementale. D'autres amendements seront apportés par notre premier Vice-Président, le député Yves Vandewalle, à l'occasion du prochain examen du projet de loi par l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, les Parcs naturels régionaux agissent au quotidien pour que la biodiversité soit préservée sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de la biodiversité domestique à travers les races et variétés anciennes ou de la biodiversité sauvage, animale ou végétale, « ordinaire » ou remarquable.

Les Parcs seront en première ligne pour faire de « 2010, l'année mondiale de la biodiversité », une occasion unique de sensibilisation de tous les publics sur le sujet. Ce sera pour nous l'année des Parcs : le réseau s'y investira pour que la France en soit un acteur majeur.

Enfin, le concept original et unique en Europe des Parcs naturels régionaux s'exporte de plus en plus à l'étranger, comme en atteste la présence de nos délégations étrangères venues nous visiter. Il faut rappeler que le réseau des Parcs intervient actuellement dans plusieurs programmes, notamment :

- la coordination du programme Mosaïques d'Aires Protégées au Brésil,
- la mise en place du Système National des Aires Protégées Uruguayen, qui nous donne un échange profitable avec nos amis ici présents,
- notre collaboration avec le Maroc,
- la réalisation de travaux sur la coopération décentralisée avec l'Agence Française de Développement,
- la participation à Europarc, réseau des aires protégées d'Europe, au Conseil d'Administration duquel le Président du Parc de la Montagne de Reims, Dominique Lévêque, vient d'être élu.

Les questions de développement durable intéressent beaucoup de pays. La démarche « PNR » est la seule à concerner des espaces naturels protégés habités, c'est-à-dire à la fois lieux de vie et territoires préservés. Cette démarche est l'objet de sollicitations de plus en plus nombreuses de la part des partenaires. Elle contribue au rayonnement de la France à l'étranger.

La Fédération et les Parcs tentent d'y répondre, mais pas assez et plus pour très longtemps en l'absence de moyens : notre réseau n'est pas dotée du financement nécessaire à ces missions pourtant très demandées et attendues.

Madame la Ministre, chers Présidents, et chers amis, voilà un aperçu de ce qui mobilise aujourd'hui le réseau des Parcs naturels régionaux, avec nos incertitudes, nos doutes et nos angoisses.

Après leur 40^e anniversaire à Fontevraud en 2007, où le bilan dressé était très positif, le Congrès du Parc de Chartreuse aujourd'hui s'est voulu réflexif et prospectif. L'évolution profonde, passée et en préparation, de nos institutions territoriales appelle celle de nos Parcs : leurs missions, leurs statuts et leurs moyens doivent être adaptés au dispositif législatif et renforcés.

Les Parcs ne sont pas dans une tour d'ivoire, ils ne sont pas sur la défensive, ils sont prêts pour un nouveau départ. Cette évolution est nécessaire et urgente.

Je vous remercie ici, Madame la Ministre, de votre implication pour répondre à cette attente. Vous savez l'attention que porte le réseau des Parcs à cette adaptation urgente et nécessaire.

Nous comptons sur vous.

Pour terminer, je voudrais remercier très vivement et très sincèrement Eliane Giraud, Gérard Hanus et l'équipe du Parc de Chartreuse et Marc Gastambide et l'équipe de la Fédération, et tous nos partenaires, pour le travail qu'ils ont accompli pour ce Congrès. Je salue l'effort toujours énergique et jamais compté, qu'ils ont apporté pour la réussite de ce congrès. Ils ont ma gratitude. Le succès est là et je les en félicite très chaleureusement.

Merci, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Présidents et chers amis, de votre écoute.



DISCOURS DE CLÔTURE CHANTAL JOUANNO, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE L'ÉCOLOGIE

ANNEXES

Mesdames, messieurs les élus, monsieur le préfet, monsieur le président, mes chers amis, ça fait du bien de se retrouver ensemble.

La France est une formidable mosaïque de paysages et de diversités. C'est une richesse pour notre pays qu'il faut conserver.

Par leur ancienneté, les Parcs ont su vraiment s'imposer dans le paysage institutionnel, et même au-delà. Ils sont devenus une des pierres angulaires pour valoriser la biodiversité, la diversité des paysages, de notre identité, de notre culture et de nos formes d'économie.

À la lecture des thèmes de votre journée nationale, je vois bien que vous vous acquittez avec beaucoup de conscience de cette responsabilité. Je voudrais remercier votre président, Jean-Louis Joseph, pour son investissement réflexif et très actif. Je voudrais aussi remercier madame Giraud, pour tout le travail que vous avez réalisé et, à la vue des images de ces journées, je vois que personne n'est venu en traînant les pieds et que ça a été un moment à la fois réflexif et festif. Bravo à vous et vos équipes.

Je crois qu'il faut aussi saluer le petit dernier, le Parc des Pyrénées ariégeoises, le 46^e dans l'ordre protocolaire, qui démontre que les Parcs ont beaucoup de succès.

Je ne vous connaissais pas monsieur Jouve, mais je connaissais Emmanuel Lopez, un homme vraiment remarquable. Il est parti très vite, brutalement, pour l'ensemble des équipes. Je pense qu'il sera assez irremplaçable dans sa personnalité et dans l'action qu'il a menée.

Mesdames et messieurs, nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise écologique. Nous connaissons bien celle du climat, mais moins bien celle de la biodiversité. C'est toute la difficulté d'ailleurs de l'action que nous menons aujourd'hui. Nous sommes, pour certains scientifiques, à l'aube de la 6^e extinction des espèces et je vous avoue que c'est assez difficile de faire prendre conscience de cet enjeu. Autant vous le dire, nous ne serons pas au rendez-vous de l'année 2010, où nous devons stopper la perte de

la biodiversité. Nous n'allons pas faire la politique de l'autruche, nous savons très bien que n'y ne serons pas. Pour autant, il ne faut pas se résigner à cette situation. C'est le moment ou jamais de renverser la tendance. Nous pouvons faire le bilan de ce qui marche et de ce qui ne marche pas... Ce qui marche, ce sont, clairement, les Parcs. Ensuite, il s'agit de dresser une nouvelle dynamique. La France, sur ce sujet de biodiversité, même si nombre de nos concitoyens et de nos élus n'en sont pas conscients, a une responsabilité énorme à travers le monde. Nous sommes le 5e spot mondial de la biodiversité. Nous le devons en très grande partie, à nos territoires d'Outre-mer, qui mériteraient une place bien plus importante. Je le constate dans nos débats au Parlement. On ne peut pas dire que ce soient les parents pauvres, mais nous n'en parlons pas suffisamment, en tout cas, pour ce qui concerne la biodiversité.

Cette année, par rapport à 2007, nous avons doublé le budget consacré à la biodiversité. Certes, comme le disait Hervé Gaymard tout à l'heure, nous ne sommes pas sur les mêmes budgets que ceux des transports. Ça progresse, mais il y a encore du chemin. Nous avons aussi relancé la stratégie nationale de la biodiversité, un des piliers du Grenelle de l'environnement, qui repose sur les espaces protégés et sur les corridors écologiques, et pas seulement d'ailleurs.

Le premier enjeu a été de placer 2 % de notre territoire sous forte protection d'ici 10 ans. Ce n'est pas rien, nous n'en sommes pas encore là. Des réflexions se sont engagées sur les priorités nationales, mais il faudra ensuite que nous les déclinions au niveau local. Ce sera, évidemment une responsabilité forte de l'État, mais nous ne voulons pas le faire seul. Dans cette identification régionale des lieux qui pourraient être placés sous forte protection, il faut absolument que la Fédération participe à ce chantier prioritaire. C'est une main tendue. Saisissez-là car c'est un des gros enjeux du Grenelle de l'Environnement.

Le deuxième axe est la création, au niveau de l'État, des trois nouveaux Parcs nationaux : les calanques en Méditerranée, le parc forestier que le premier ministre a lancé avant l'été et bientôt, un Parc de zones humides. Vous ne l'avez pas évoqué, mais je sais qu'il y a parfois des inquiétudes sur les relations entre les différents niveaux de parcs, entre les Parcs nationaux et les Parcs naturels régionaux.

Je voudrais vraiment vous rassurer. D'une part, les Parcs nationaux sont forcément issus d'une démarche concertée tant au niveau de sa définition et de son identification que de l'élaboration de sa charte. D'autre part, il n'est pas question de concurrence. Chaque outil, chaque type de Parc, a sa propre légitimité, sa propre fonction. D'ailleurs, vous avez une fonction, qui me semble absolument essentielle, qui est la fonction d'expérimentation, vous êtes précurseurs. Lors d'une de mes précédentes fonctions à l'ADEME, je disais toujours que notre fonction était d'être des précurseurs. C'est un peu la même chose pour les Parcs, il faut poursuivre dans cette logique. Il n'est surtout pas question de considérer, même si personne ne l'a dit aujourd'hui, qu'il y aurait une forme noble, qui serait les Parcs nationaux, et une forme dégradée pour les Parcs naturels régionaux. Nous sommes vraiment sur deux outils différents et vous devez porter les enjeux et les chantiers d'avenir.

Nous avons un troisième grand chantier : la trame verte et la trame bleue. Quand nous regardons du ciel nos paysages, nous repérons bien les corridors déjà existants, entre les cours d'eau, entre les prairies et entre les forêts, qui doivent être aujourd'hui, non pas inscrits dans le marbre, mais constituer ce lien entre les différents espaces protégés. Nous avons tendance à dire que ce sont un peu les routes des oiseaux. C'est cela qui va vraiment bousculer nos lignes politiques.

Là aussi, j'entends quelques inquiétudes. Dans le cadre du Comité opérationnel, d'ailleurs remarquablement piloté par le sénateur Raoult, nous sommes en train de travailler sur la définition du cadre national. Nous n'avons pas l'intention d'imposer un cadre contraignant. Par définition, l'élaboration de la trame verte et de la trame bleue se fera au niveau local et au niveau régional, dans le cadre des Schémas de cohérence régionaux. Nous ne pouvons pas l'imposer, pourquoi ? Car c'est une erreur de croire que la France est une page blanche, que l'on pourrait imposer, d'en haut, des corridors que l'on définirait de manière un peu rigide. Nous avons besoin de l'association du plus grand nombre pour que cela réussisse. Il n'y a pas de secret. Ça a, par ailleurs, été la logique du Grenelle et c'est la logique du Comité opérationnel. Dans ce contexte, vous l'avez rappelé, la Fédération des Parcs naturels régionaux est extrêmement active dans le Comité opérationnel. Surtout, restez très actif, car je sais que le comité est assez difficile à piloter. Le travail n'est pas terminé. N'hésitez pas à prendre les devants dans les régions. Certaines régions se sont déjà lancées. Certes, nous sommes encore en train de discuter les textes, notamment les textes législatifs car tout n'est pas complètement ficelé. Mais, - et c'est ce que j'ai fait passer aussi comme message aux services de l'État - , ce n'est pas une raison pour ne pas commencer à anticiper cet énorme dossier et à travailler à son élaboration. Vous en serez vraiment des acteurs clés. Je pense d'ailleurs que l'on sous-estime le chantier considérable de la trame verte et de la trame bleue aujourd'hui.

Mais toute cette stratégie, mesdames et messieurs, ne sera efficace que si nos concitoyens ont conscience de ce qu'est l'enjeu de la biodiversité. C'est cela, l'enjeu de l'année 2010, vous l'avez rappelé. 2010 c'est l'année de la biodiversité. Il faut absolument que nous sortions du champs des passionnés et des experts, pour que cela devienne un engagement national, un engagement de tous les Français. Nous avons des idées pour cela et notamment la mise en œuvre d'un inventaire national, coordonné par le musée. Chaque Français pourrait y participer et, à l'évidence, cela devra se coordonner sur le terrain. Parfois, on me dit qu'il ne faut pas faire uniquement des actions « populaires ». Bien sûr, nous ferons des actions de fond. J'ai déjà d'ailleurs lancé l'idée de la création de l'Agence nationale de la biodiversité. Nous ferons donc des actions de fond, mais nous ne pourrons bouger les lignes que le jour où nos électeurs demanderont à leurs élus des trames vertes plutôt que des routes. Car le vrai fond du problème est aussi là. C'est une merveilleuse aventure que nous sommes en train de vivre, mais nous avons vraiment besoin de changer la conscience populaire sur la question de la biodiversité, de faire prendre conscience de cet enjeu.

Dans ce cadre là, depuis 40 ans, vous êtes un exemple particulier de gouvernance. D'ailleurs, le Grenelle de l'environnement a conforté cette méthode de travail. Il s'en est clairement inspiré. Vous êtes des laboratoires de cette gouvernance locale, alors restons dans cette voie.

Vous avez cité plusieurs difficultés, plusieurs problèmes. Le cas des antennes relais est un très bon exemple. Nous voyons, très clairement que, sur ce sujet, il y a un problème de concertation. Je salue d'ailleurs, quelques personnes ici présentes, très investies sur cette question. Nous avons décidé effectivement de lancer des expérimentations pour améliorer la concertation. Si nous pouvons le faire dans un ou deux Parcs, faisons-le. C'est une très bonne idée.

Vous avez aussi évoqué le problème de l'implantation des énergies renouvelables, du photovoltaïque et de l'éolien.

Nous allons faire, dans le cadre des Schémas régionaux air-énergie-climat, qui seront clairement co-élaborés entre la Région et L'État, des Schémas de développement des énergies renouvelables qui vont permettre d'éviter un développement anarchique. Il y a un sujet tout particulier, qui commence à faire parler de lui, c'est la question du photovoltaïque. Sur ce sujet, je suis fermement opposée à la construction de centrales solaires au sol sur des terres agricoles ou des espaces naturels. Il faut être très clair. Nous avons de gros enjeux pour l'avenir, écologiques, mais aussi alimentaires non négligeables.

Vous avez évoqué le schéma minier de Guyane. Vous vous souvenez que nous avons déjà parlé de la montagne de Kaw qui faisait l'objet d'un projet assez incroyable dans une forêt primaire. Nous nous y étions opposés. Sur le schéma minier, nous n'irons pas en deçà de ce qui est proposé par le préfet Mansy. Je pense qu'il a eu effectivement une approche protectrice, nous n'irons pas en deçà, je tiens à vous rassurer. Même s'il y a des pressions, - je les connais bien pour les avoir vécues pendant l'affaire de la montagne de Kaw -, nous ne pouvons pas reculer sur ce sujet. La Guyane n'est pas un pays que l'on peut saccager impunément, surtout qu'il s'agit souvent de projets d'entreprises étrangères.

Sur la question des évolutions institutionnelles et le débat sur les collectivités, - le premier ministre aurait peut-être été mieux placé que moi pour vous répondre -, à propos de la clause générale de compétences, le débat traverse les partis politiques. Vous avez vous-mêmes fait part de vos incertitudes sur ce sujet qui sera voté au Parlement. Je me souviens des précédentes lois de décentralisation. La France n'est pas une page blanche. Ce qui marche, nous n'allons pas l'arrêter. Je souhaiterais rassurer d'ailleurs monsieur le président, la Région a, dans ses compétences, ce qu'il faut pour les Parcs, aujourd'hui.

Donc, a priori, la suppression de la clause générale de compétences ne poserait pas de difficultés particulières pour la question des Parcs.

À propos du projet de loi du Grand Paris, actuellement en Conseil d'État, il y a effectivement clairement des clauses qui s'imposaient aux chartes. Je doute très fortement qu'elles restent durablement dans le projet de Loi.

Vous vous êtes ensuite inquiétés de la création de 22 nouveaux Parcs, voire 24. Ce n'est pas une inquiétude, c'est un succès. Si nous arrivons à une couverture de 20 % de notre territoire, ce sera formidable. Nous avons un territoire exceptionnel, ce serait une très bonne évolution. Rassurez-vous, nous avons, par le biais du CNPN, une instance qui garantit la solidité et l'excellence des projets. Nous ne ferons pas des Parcs au rabais. Nous ne ferons pas non plus des Parcs pour des raisons politiques. Au contraire, je pense que ce serait une bonne chose si nous arrivions à cet élargissement.

À propos de l'évolution institutionnelle des Parcs, - nous nous sommes déjà rencontrés à ce sujet -, nous avons d'ores et déjà une série de réunions prévues. Là aussi, il faut être ouverts et je suis ouverte sur cette

question. Je pense qu'il faut y travailler. Faites-nous des propositions. Nous sommes tout à fait ouverts sur la question de l'évolution et de la reconnaissance institutionnelle des Parcs régionaux. Les Parcs marchent bien. Ils sont un très bel exemple de ce que l'on peut faire dans notre domaine, donc, pourquoi pas.

Je voudrais vraiment marquer mon attachement aux Parcs naturels régionaux. Ce n'est pas une question de clivage gauche/droite. D'ailleurs l'écologie ne peut être une question de clivage gauche/droite. La nature n'a pas de couleur politique. Nous parlons de l'avenir de nos enfants, qui n'ont pas, non plus, de couleur politique. Ce qui compte aujourd'hui, c'est la logique partenariale, c'est de trouver les meilleures solutions pour relever ce défi, et il faut le faire avec modestie. On n'a pas réussi sur la biodiversité les précédentes années, j'espère que l'on va réussir sur les prochaines années, mais on sait très bien que cela implique une évolution, une révolution même, de nos cultures.

Je trouve d'ailleurs que le groupe tripartite, qui rassemble l'État, la Fédération des Parcs et l'ARF, fonctionne plutôt bien. Dans le même esprit, en écho d'ailleurs au thème de votre congrès, « Les parcs terre d'innovation », je vais demander à mon collègue Michel Mercier, puisque nous faisons cela ensemble, - je voudrais d'ailleurs l'excuser un problème de santé l'a retenu -, que l'on relance un nouvel appel à projets. Vous aviez eu celui sur la mise en œuvre du Grenelle, nous devrions en relancer un autre sur trame verte-trame bleue et biodiversité. Ce serait une excellente chose.

Voilà, Mesdames et messieurs, ce que je voulais vous dire. Il n'y a pas de mots d'amour, il n'y a que des actes d'amour. C'est plutôt dans cet esprit que je veux travailler avec vous. J'aime assez les thèmes de votre colloque, dont celui du laboratoire d'idées, ainsi que le mot « utopie » pas toujours bien vu. Je trouve qu'au contraire il faut garder des utopies. Vous êtes des laboratoires qui pouvaient tout expérimenter. Profitez-en et montrez-nous également la voie, parce que nous sommes en train de chercher les meilleures solutions. J'espère vraiment qu'on les trouvera ensemble.

J'espère en tout cas vous avoir convaincu que les Parcs naturels régionaux ont une place majeure dans la politique que l'on est en train de mettre en place.

Merci.



LISTE DES PARTICIPANTS

Notre Europe : Marjorie JOUEN ; **2is** : Vincent CHASSAGNE ; **ADIMAC** : Jacques BOURDREUX, André MALLET ; **AFD** : Irène ALVAREZ, Constance CORBIER-BARTHAUX, Robert DE LA ROCHEFOUCAULD ; **AFRAT** : Mélanie DURDUX ; **Agence Traverse** : Jean-Luc VARIN ; **ANTEOR** : Nathalie JANIN-OUARBIA ; **ANVPAH&VSSP** : Jean-Michel GALLEY ; **APCA** : Yves FRANCOIS ; **APFP** : Catherine SADON ; **ASP** : François MITTEAULT ; **Association gîtes Panda Ballons des Vosges** : Fabienne KOHLER ; **Association Uzège** : Jean-Jacques LEDRUT ; **ATEN** : Monique FABBRO, Sophie HEYD, André LECHIGUÉRO ; **Cabinet Novation** : Pascale GONTIER ; **Caps Marais d'Opale** : Olivier PROVIN ; **CBS-CBT** : Jean-Luc SANDOZ ; **CDC** : Jean-Pierre SCHAEFER ; **CEA** : Nicole MERMILLOD ; **CED Ingénierie** : Edouard MARI ; **CEMAGREF** : Marc GUERIN, Emmanuelle MARCELPOIL, Jean-Bernard MARSAT ; **CG Scop** : Alix MARGADO ; **CIHEAM** : Bertrand HERVIEU ; **CLER** : Didier LENOIR ; **COEUR Côte d'Emeraude** : Dominique MELEC, Aude PELICHET ; **Collectif Ville Campagne** : Ninon BARDET, Cécile BONNEFOY ; **Commission européenne** : Frédérique LORENZI ; **Compagnie du Paysage** : Odile MARCEL ; **Conseil Régional Bourgogne** : Sophie VALDENNAIRE ; **Conseil Régional Centre** : Denise FERRISSE ; **Conseil Régional PACA** : Chantal LAMOUREUX, Nadine PERIS ; **CORP** : Lucien BOURGEOIS ; **Crédit coopératif** : Catherine AGUETTAZ, Jean-Marc PAUTRAS ; **CREN** : Hervé COQUILLART ; **D.R.D.J.S. Rhône-Alpes** : Laurent RENO ; **Délégation uruguayenne** : Soledad ÁVILA, Iliana BLANCO, Marcelo BRIDA, Laura GARCÍA TAGLIANI, Antonio GRAÑA, María JOAQUINA, Laura LACUAGUE, Eduardo MARTÍNEZ, Michelle PADELLEC, Gonzalo PICASSO, Aida RODRÍGUEZ, Guillermino RODRIGUEZ SOTO, Alfredo TISNÉS, Pablo URRUTI, Tabaré VILLAMIL, Javier VITANCURT ; **DIACT** : Patrick CREZE, Caroline LARMAGNAC ; **Diputacio Barcelona** : Bellapart JORDI ; **DIREN Centre** : Jean-Yves PESEUX ; **DIREN Languedoc-Roussillon** : Frédéric FORNER ; **DR La Poste Rhône-Alpes** : Brigitte COMBAL, Jean-Pierre MIRIEL ; **ENRX** : Jean-Luc BEGHIN, Claudie BOULANGER, Bernard DELAHAYE, Manu LEQUEUCHE, Nathalie MANDARON, David MOULIN, Anne-Marie STIEVENART, Jean-Louis THOMAS ; **Epicerie solidaires** : Jean-Baptiste CHIODI ; **ETD** : Bertrand MARY, Gilles REY-GIRAUD ; **Europarc Federation** : Federico MINOZZI ; **Fédération Française Cyclotourisme** : Dominique LAMOULLER ; **Fédération des Parcs naturels Wallons** : Françoise ERNEUX-YERNAUX, Clément REBUFFAT ; **Fédération des Parcs naturels régionaux de France** : Stéphane ADAM, Olivier ANDRE, Agnès BOULARD, Cédric CONTEAU, Delphine CRESSANT, Lucie DOUSTEYSSIER, Julie FARGIER, Olivia FAVRE, Anne-Valérie FRANCK, Jean-Paul FUCHS, Marc GASTAMBIDE, Sylvie GAUCHET, Olaf HOLM, Jean-Louis JOSEPH, Anne LE GARREC, Emmanuèle LEBLANC, Thierry MOUGEY, Gérard MOULINAS, Mélanie MOUSSOURS, Philippe MOUTET, Olivier PELEGRIN, Valérie PETEL, Christine ROSSE, Fabien ROUILLY, Elise ROUSSEAU, Nicolas SANAA, Olivier SCHER, Nathalie STREIB, Dominique VESPUCE ; **FEDERPARCHI** : Luigi BERTONE, Sammuri GIAMPIERO ; **FFCGA** : Alain BONAMY ; **FFCT Ligue Ile-de-France** : Marie Brigitte LAMOULLER ; **FNCCR** : Daniel BELON ; **FRCIVAM Bretagne** : Pascal AUBREE ; **FRCIVAM Rhône-Alpes** : Jean-Yves MORGANTINI ; **Gaieté iniciativa Joven** : Annabelle FAVREAU ; **Groupe La Poste/ Direction du Développement durable** : Christelle CHABREDIER ; **GRTgaz Val de Seine** : Guillaume XAVIER ; **GTA** : Gilles CHAPPAZ ; **INES** : Vincent JACQUES LE SEIGNEUR ; **INRA** : Francis AUBERT ; **INRA Direction scientifique** : Philippe LACOMBE ; **Insight Outside** : Eric LOISY, Hélène SANCHEZ ; **IPAMAC** : Marie BONNEVIALLE, Sandrine CHARNAY, Jean-Paul GUERIN, Julia STEINER ; **KS Oppland** : Liv Solveig ALFSTAD, Kari ANDREASSEN, Herdis BRAGELIEN, Marianne BRODTKORB, Tor Arne GANGSØ, Ole Johan HJELMSTAD, Jytte JULIUSSEN, Brit KVÆRNESS, Gry LØNRUSTEN, Jørund Ødegård LUNDE, Arnfinn NERGÅRD, Ulf O. ROGNEBY, Christian OS-MUNDSEN, Dag Erik PRYHN, Terje RØE, Arild S. SØRUM, Astrid S. TOMTER, Erik S. WINTHER, Sigurd SKAGE, Gunnar, T. STENSENG, Eva TØRHAUG, Kristian TRENGEREID ; **La Provence** : Alain CARLE ; **Lafarge Bétons et Granulats** : Dominique HOESTLANDT ; **LPO** : Loïc BIDAULT ; **MAAP** : Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS ; **Mairie conseils** : Yves GORGEU, Bernard SAINT GERMAIN, Christine BREMOND ; **Mairie Riboux** : Suzanne ARNAUD ; **MEEDDM** : Christian BARTHOD, Céline BRAILLON, Vincent JANNIN, Cyrille LEFEUVRE, Jean-Louis PONS, Myriam URSPRUNG ; **MEEDDM/CGDD** : Yannick JOURDAN ; **Ministère de la Culture/DAPA** : Philippe VERGAIN ; **Ministère de l'agriculture** : Marc COLMOU, Pascale RICCOBONI ; **Ministère Santé et Sports** : François HAUSHERR, David RONTET ; **Office du tourisme de Saint-Laurent-du-Pont** : Bernadette CHASSIGNEUX ; **ONF** : Jacques LE HERICY ; **OT Vallée Chartreuse** : Carmelle DETIENNE ; **Parc Alpilles** : Annie BERTON-ADAMI, Roland DARROUZES, Lydie DEFOS DU RAU, Régis GATTI, Samuel JAULMES, Claudia MONTAGUT, Anne-Catherine PRIVAT-MADELIN, Carine RITAN, Audrey ZENASNI ; **Parc naturel régional d'Armorique** : Daniel CREOFF, Véronique HETET, Jean-Claude LESSARD, Michael TOULLEC ; **Parc naturel régional de l'Avesnois** : Jean-Jacques ANCEAUX, Yvon BRUNELLE, Corinne BURY, Delphine DUTREEMEE, Michel HENNEQUART, Philippe LESAGE, Valérie ORANGER DUBOIS, Jean Luc PERAT, Paul RAOULT, Aurélie TOURNIER ; **Parc naturel régional du Ballons des Vosges** : Catherine BOHEME, Pierre-Henri BOMBENGER, Philippe GIRARDIN, Jean-Marie HENRY, Brigitte HERBERTZ, Anne KLEINDIENST, Mireille LAB, Jean-Luc MERCIER, Claude MICHEL, Frédéric MONIN-GUENOT, Laurent SEGUIN ; **Parc naturel régional des Boucles de La Seine Normande** : Franck BOITTIN, Bastien CORITON, Marc COSTIL, Jean-Pierre GIROD, Lucie JUILIEN, Myriam LEMERY, Laurent MULLER, Anne REGE, Michel REGE, Claudine SAVALLE, Claude VOICHELET ; **Parc naturel régional de Brenne** : Vivien AIRAULT, Amandine DEROUET, Aude GABILLON, Patrice HOUSSIN, Sébastien LALANGE, Jean-Baptiste MASSE, François MIGNET, Benoit PELLE, Stéphane RIALLIN, Vincent SAURET, Roseline TOUZET, Gilles TOUZET ; **Parc naturel régional de**

Brière : Chantal BRIERE, Bernard GUIHENEUF, Franck HERVY, Bernard LELIÈVRE, Dominique MAHÉ-VINCE, Charles MOREAU ; **Parc naturel régional de Camargue** : Muriel CERVILLA, Vivette CLARY, Alain FLOUTIER, Jean GAZZANO, Yvan GERBAUDO, Franck HEMERY, Christiane HEMERY, Didier OLIVRY, Françoise PONSDES-SERRE ; **Parc naturel régional des Caps Marais d'Opale** : Philippe DEFURNES, Jean-Pierre GEIB, Martine MAGNIER, Marie MOEYS, Noël MONCHY, Philippe MOREL, Hervé NAULIN ; **Parc naturel régional des Causses du Quercy** : Damien CHAMAYOU, Isabelle DE BONTIN, Serge DESPEYROUX, Jean-François HESSEL, Angèle PARRA ; **Invités du Parc naturel régional de Chartreuse** : Mario ALESSANDRONI, Sylvène ALLARD, Colette AMBROISE THOMAS, ANDRIEU, Gérard ARBOR, Cédric ARGOUD, Cécile AUDRAS, Philippe AVRIL, Isabelle BAEC-KEROOT, Yann BAILLET, Karine BAILLEUX, Yannis BAILLY, Jérôme BAILLY, Pierre BALME-BLANCHON, Ludovic BALTU, Jean-Louis BARBON, Pierre BASSO DE MARCO, Pascale BAUD, Martine BEAUDOUX, Marc BECHET, Guy BECLE-BERLAND, Bernard BENOIT, Vincent BERNARD, Hélène BERNARD, Gérard BERTRAND, Bruno BESANCON, Georges BESCHER, Daniel BESSIRON, Pierre BEZINA, Brigitte BIENASSIS, Annick BLANC, Denis BLANQUET, Stéphane BLAYSAT, Louis BOCCHINO, Pascal BOGAERT, Pierre BOISSELIER, Geneviève BONNEFON, Serge BONNEFOY, Daniel BONNET, Laure-Anne BOSSY, Georges BOUFFARD-ROUPE, Jean-Luc BOURNAT, Bernard BOURSIER, Catherine BRETTE, Yves BRUGIERES, Laurent BUISSON, Pierre BUISSON, Michel BURGAT, Aline CALMETTES, Alexandra CALVIER, Roger CARACACHE, Audrey CARL, Nathalie CAYLA, Michel CAZENAVE, Bernadette CHAMBRE, Rémy CHARMETANT, Patrick CHOLAT, Jean-Pierre CHOMIENNE, Pascal CHONDROYANNIS, Giuseppina CIARAMELLA, Eve CLAMEN, Jean-Paul CLARET, Martine CLOITRE, Pascale CLOITRE, Bernard COTTAZ, Noémie COUDURIER, André COULON, Brigitte COURCHET, Michel CRECHET, Gérard CRETON, Isabelle CUCCURU, Aurélien DAUTREY, Jeanne-Véronique DAVESNE, Annie DAVID, Emmanuel DE GUILLEBON, Bruno DE QUINSONAS, Laurence DE RANCOURT, Claude DEGASPERI, Michel DELAMETTE, Maurice DELPHIN, Philippe DHENEIN, Sophie D'HERBOMEZ-PROVOST, Alexandre DOGLIONI, Marc François DUCROUX, Catherine DUFOUR, Jérôme DUFRECHE, Charlotte DUPONT, Marc DUPRAZ, Albert DUPUY, Josiane EXPOSITO, René EYMARD, Michel FABER, Denis FABRE, Pierre FALK, Artur FATELA, Jean-Louis FAUCHER, Jean FAURE, Jacques FESTOR, Gilbert FEUGIER, Pierre-Auguste FEUGIER, Jean-Pierre FEUVRIER, Marc FORRESTIER, Jean-Luc FORNONI, Christine FOURMY, Jean-Jacques FRESKO, Jean-François GALEAZZI, Vincent GALIANO, Martine GALIANO, Jean-Luc GALLAND, Patrick GARDET, Mathieu GAVEND, Xavier GAYTE, Eliane GENEVE, Françoise GERBIER, Jeanine GIPPA, Frédéric GIRARD, Jean-Pierre GIRARD, Eliane GIRAUD, Joël GRAINDORGE, Guillaume GRANDFERRY, Jérôme GRANGE, Carmen GRASMICK, Eric GRASSET, Serge GROS, Sandrine GUENARD, Philippe GUERIN, Catherine HADDAD, Gérard HANUS, Emmanuel HEYRMAN, Fabien HOBLEA, Frédéric JACQUART, Patrice JACQUIN, Yves JAIL, Béatrice JANIAUD, Michel JAQUINOD, Jacqueline JOANNON, Jacques JOURDAN, Christine JULIEN, Camille LABIE, Romain LAJARGE, Patrick LE VAGUERESE, Philippe LEDENVIC, Christophe LEFORT, Anne LENFANT, Bernard LESAFFRE, Jean-Pierre LESTOILLE, Patricia LEVASSEUR, Sophie LEWINTRE, Philippe LHEUREUX, Marie-Paule LOYAND, Martine MACHON, Peggy MAL-LIER, Henri MARTINENGI, Virginie MEDITZ, Marie-Agnès MENET-THIBAUT, Claude MICHEL MAZAN, Jean Michel MIEGE, Alexandre MIGNOTTE, Charles MILLIAT, Christiane MOLLARET, Jean Claude MONIN, Jean-Louis MONIN, Louis MONIN-PICARD, André MORFIN, Valérie MORIER GENOU, Gilbert MOUILLON, Anne MOUSSIER, Alain MOYNE-BRESSAND, Vincent NEIRINCK, Nicolas NOVEL-CATIN, Christian NUCCI, Maxence ORTHLIEB, Sylvain OUGIER, Claude PACCARD, Alain PAJON, Françoise PARAMELLE, Yves PARIS, Stéphane PARMEN-TIER, Gérard PAULUS, Gaëlle PELLETIER, Christine PENON, Daniel PERRIN, Jean PERROD, Alain PERROT, Alain PERROUD, Jean-Paul PETIT, Patricia PETIT-MAROLLEAU, Christian PICHOU, Auguste PICOLLET, Alain PILAUD, Denis PINOT, Anne PISOT, Isabelle PLASSAIS, Guido PLASSMANN, Renée Alice POUSSARD, Jacques PREVOST, Marie Thérèse PRUNIER, Odile QUINTIN, Andrée RABILLOU, Etienne RAGOT, Gabriel RAJON, Philippe RANNAUD, Roger RAT PATRON, Dominique RAYNAUD, Serge REVEL, Jean-Michel REVOL, Claude REY, Pascale REY, Claude REYMOND LARUINAZ, Nathalie RICARD, Jacques RICHEL, Alain ROUGIER, Jacky ROY, Dominique SARDET, Bernard SAUGEY, Véronique SCHLOTTER, Gérard SEIGLE VATTE, Jean SERRET, Christophe SESTIER, Jean SILLON, Marion SOUBEYRAT, Geneviève SOUDAN, Simon STÉPHANE, Marion STUMPEL, Frédéric SUBE, Sophie SZYMKOVIK, Stéphane TARIN, Jean-Louis THIELAN, François THIMEL, Edi TISSINO, Jean-Jacques TOURNON, Chantal TOURNOUD, Nicolas TRAUB, Florence VALLIN BALAS, Pierrette VAN GINNEKEN, Bruno VEILLET, Robert VEYRET, Cédric VIAL, Bruno VIALLET, Marie-Laure VIERA, Alain VI-GREUX, Cécile VILATTE, Roger VILLIEN, Emmanuelle VIN, Mylène VOLLE, Alain WEBER ; **Parc du bois de Finges** : Peter OGGIER ; **Parc naturel régional du Massif des Bauges** : Silvia ALA, Olivier CLAUDE, Albert DARVEY, Jérôme DAVIET, Michel DELMAS, Marius FERROUD PLATTET, Anne FRANCESCHI, Michel GERODOLLE, Bruno GRAVELAT, André GUERRAZ, Johann HOUSSET, Michel LE PAVEC, Jean-François LOPEZ, Marion MARPAUX, Simon PAILLET, Audrey STUCKER, Benoit TIBERGHEN, Caole VANESSE, Pascale VINIT ; **Parc naturel régional du Vercors** : Robert ALLEYRON BIRON, André AUBANEL, François AUGUSTE, Martin BECHIER, Benoit BET-TON, Olivier BIELAKOFF, Armelle BOUQUET, Yann BUTHION, Serge CHARRUAU, Manon CHEVALIER, Alexan-dra COUTURIER, Patrick DELDON, Stéphane FAYOLLAT, Véronique GIRY, Marjorie GONTHIER, Didier LALANDE, Jean Luc LANGLOIS, Jean Pierre LYARD, Martine MAGNAT, Denis PELISSIER, Daniele PIC, Jean-Claude POTIE, Mathieu ROCHEBLAVE, Gabriel TATIN, Françoise TORES, Geneviève VACHER, Sophie VALERON, Christine VEKEMAN, Pierre WEICK ; **Parc naturel régional de la Forêt d'Orient** : François BRADIER, Christian BRANLE, Jacqueline COLFORT, Sylvain DEHUREAUX, Meïssa DIALLO, Caroline NAJEAN, Evelyne PERROT, Gérard SCHILD, Armande SPILMANN, Peter VAN BUSSEL ; **Parc naturel régional du Gâtinais français** : Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Laurent DUCRUIT, Alexandre EMERIT, Emmanuelle GUILMAULT, Jannick GUY, Lucie LE CHAUDELEC, Henri MEIER, Denis MEUNIER, François ORCEL, Gérard PETIT, Florian RIVOAL ; **Parc naturel**

régional des Grands Causses : Claude ALIBERT, Joël ATCHE, Nicolas BILLES, Jérôme BUSSIERE, Alexandre CHEVILLON, Madeleine Sophie DE SAINT SERNIN, Christian FONT, Catherine LAUR, Frédérique NEGRE, René QUATREFAGES, Jean-François RAYMOND, Roxanne WILHELM ; **Parc naturel régional de Guyane** : Uluwalipo APINA, José GAILLOU, Laurent GARNIER, Pascal GIFFARD, Pascal GOMBAULD, Richard JEAN-PHILIPPE, Rosette LADOUCEUR, Karine NÉRON, Kétura RIBERE-MAGEN, Maryline VERO ; **Parc naturel régional du Haut-Jura** : Philippe ANDLAUER, Marc BORNECK, Franck BURDEYRON, Bertrand DEVILLERS, Mariane DUBARE, Martine DURRAFOURG, Guillaume GARDETTE, Jean-Paul GRUET-MASSON, Laurent HILLAIRET, Patricia LOUVRIER, Louis-Pierre MARESCHAL, Claudette NAST, Jean-Gabriel NAST, Jean-Marie PERROT, Gilles PROST, Bernard TARDY, Françoise VESPA ; **Parc naturel régional du Haut-Languedoc** : Jean ARCAS, Chantal BLONDIN, Alain COUZINIE, Sophie EMONT, Anne GUILLAUMET, Marie-Julie PARAYRE, Boris PONEL, Pierre TEILLAUD, Daniel VIAELLE ; **Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse** : Georges BENIZE, Anne CROS LE LAGADEC, Julien DELILE, Sophie DRANSART, Emilie DUC, Olivier MARCHAL, Guy POUPART, Olivier SANCH, Guy SAUTIERE, Yves VANDEWALLE ; **Parc naturel régional de la Martinique** : Philippe ALBENY, Gisèle ARIBO, Maurice BONTE, Thérésin Olivier JEAN-DENIS, Yolande PHILEMONT-MONTOUR, Murielle THERMED, Roberte Velayoudon, Johan VILLERONCE ; **Parc naturel régional des Landes de Gascogne** : Sébastien CARLIER, Bruno DE LA ROCQUE, Laurent DEGRAVE, Véronique HIDALGO, Vincent NUCHY, Christine ROBLEZ, Laurent TRIJOLET ; **Parc naturel régional du Livradois Forez** : Emilie ARDOUIN, Tony BERNARD, Laurent BOITHIAS, Michel BRAVARD, Etienne CLAIR, Claudy COMBE, Eric COURNUT, Jacques FOURNIER, Audrey PIMENTA, Nathalie SANTACATTERINA ; **Parc naturel régional Loire Anjou Touraine** : Philippe BEAUVILLAIN, Christèle BULOT, Florence BUSNOT-RICHARD, Emmanuelle CREPEAU, Jacques GELINEAU, Stéphanie GEORGES, Claude MAINGUY, Gérard MARCEAU, Jean-Michel MARCHAND, Sylvie NICOLAS, Elisabeth NOUVELLET, Pascal QUENIOT, Claude RIGAULT ; **Parc naturel régional de Lorraine** : Marie-Pierre AUGUSTIN, Sandrine CLOSE, Bruno GABLE, Guy GEORGES, Laurent GODE, Daniel GUILHEN, Rémy HAMANT, Luc MOITRY, Michel OLESINSKI, Marielle OLESINSKI, Gérard PELTRE, Thibaut VILLEMENIN ; **Parc naturel régional du Luberon** : Nisrin ALAMI, Roland AUBERT, Matthieu CAMPS, Roger CASTELLANI, Philippe CHIFFOLLEAU, Valérie DELONNETTE, Claude FAVET, Michel GRANIER, Arnoul HAMEL, Marie-Noëlle LEY, Serge MARTY, Rose MEUNIER, Driss MISBAH, Alain LAMOUREUX ; **Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin** : Hégésippe BELLANGER, Michel BERTRAND, Rolande BRECY, Karen CHAPUT, Bénédicte DUPARD, Jean-Michel GREEN, Denis LESAGE, Odile PIERRE, Jonathan THIERY-COLLET ; **Parc naturel régional Milleval en Limousin** : Christian AUDOUIN, Frédéric BERTRAND, Claire CHOQUET, Myriam CLEMENT, Gilles DESPEYROUX, Gérard JOBERTON, Antonia MEZQUIDA, Thomas MIGNAUT, Cathy MIGNON-LINET, Geraldine SAVIGNAT ; **Parc naturel régional de la Montagne de Reims** : Paul DUDEL, Sylviane JONET, Dominique LEVEQUE, Yvan LOUVEL, Christel MARTINEZ, Marie-Claude MOUNY, Vincent TAILLEFERT, Olivier ZRIM ; **Parc naturel régional des Monts d'Ardèche** : Dominique ALLIX, Virginie AUDIGIER, Arnaud BERAT, Xavier BERNARD SANS, Richard BONIN, Franck BRECHON, Céline CHAMBON, Marie Chantal DE LEHELLE - D AFFROUX, Eric LESPINASSE, Véronique LOUIS, Nathalie SALINAS, Violaine SUZAC ; **Parc naturel régional du Morvan** : Florence BRISSON, Jean-Philippe CAUMONT, Emmanuel CLERC, Thomas CORNUT, Michel DESSERTENNE, Christian GUYOT, Laurent PARIS, Olivier THIEBAUT ; **Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée** : Marie Laure ARRIPE, Alain BERGE, Yolande BERGER, M^{me} DELAY, Bernard DELAY, Isabelle GROU, Thierry LANIESSE, Cécile SORBIER ; **Parc national Mont Tremblant** : Sophie ARSENAULT, Martin SOUCY ; **Parc national de la Vanoise** : Philippe TRAUB ; **Parc naturel régional Normandie Maine** : François BENECH, Cyrille DELATTRE, Eugène-Loïc ERMESSANT, Jean HAVAS, Julie LIENARD, Mélanie MASSIAS, Marie-Dominique ROUSSEAU ; **Parc naturel régional Oise Pays de France** : Sandrine BAYETTE, Véronique BOZZO, Jean-Pierre CABARET, Sylvie CAPRON, Jean-Marc GIROUDEAU, Jean-Luc HERCENT, Patrice MARCHAND ; **Parc naturel régional du Perche** : Luc BARSKY, Marie-Pierre CARPENTIER, Antoine ELLEAUME, Jean-Pierre GERONDEAU, Yves GUERIN, Denis GUILLEMIN, Camille HENRY, Vanessa HUE, Brigitte LUYPART, Philippe PICQ ; **Parc naturel régional Périgord-Limousin** : Noémi BINOIS, Fabrice CHATEAU, Tony DEJEAN, Michel EVRARD, Guy-Noël GROSSET, Sébastien GUIBERT, Olivier RIQUET, Jean-Marie ROUGIER, Mathieu SECHAUD, Carole THEVENET, Bernard VAURIAC ; **Parc naturel régional du Pilat** : Guillaume CHORGNON, Florence COSTÉ, Sandrine GARDET, Michel JABRIN, Martin KERNEIS, Gisèle LAMOTTE, Jean LAVALLEZ, Peggy LE NIZERHY, Carole MABILON, Michèle PEREZ, Odile PROUST, Floriane REITZER, Bernadette RONDET ; **Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises** : William ARIAL, Marc CARBALLIDO, Matthieu CRUEGE, Richard DANIS, Audrey DURAUD, Julie GRENET, Camille JAUDIN, Francis LAGUERRE, Claude TIRON, M^{me} ZONCH, Robert ZONCH, André ROUCH ; **Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes** : Christian BOURQUIN, Floriand CHARDON, Alexandra DARDILLAC, Suzanne DELIEUX, Marie Laurence DUSFOURD, Sophie GESTA, Emmanuelle LACOURTHIADE, Paul MIGNON, Caroline SALAUN, Antoine SEGALIN ; **Parc naturel régional du Queyras** : Mathieu ANTOINE, Lydia BLETTERIE, Marie BOUCHEZ, Julie CARLIER, Yolande DITER, Yves GOÏC, Luc HERRY, Jacques VALLET, Samuel VOLET ; **Parc régional Chasseral** : Fabien VOGELSPERGER, Erick CHARTON, Luc COPPIN, Gérald DUHAYON, Agnès LAVERGNE, Caroline MAIRESSE, Céline MAIRE-VIGUEUR, Michel MARCHYLLIE, Daniel MIO, Roland REVEL, Marie-Lise VEILLET ; **Parc naturel régional du Verdon** : Florence CARONE, Charles CHABOT, Bernard CLAP, Paul CORBIER, Luc COURTIL, Jean-Philippe GALLET, Valérie HEBRARD, Annie MANASSERO, Annie ROBERT, Audrey ZORZAN ; **Parc naturel régional du Vexin français** : Véronique ALVERNY, Jean-Pierre BEQUET, Frédéric DANTON, Véronique DOUTRELEAU, Patrick GAUTIER, Dominique HERPIN POULENAT, Magali LAFFOND, Isabelle LANDRY, Carine OLERON, Jean-Claude RAULT ; **Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** : Cécile BIRARD, Isabelle BLANC, Maryline DIEUDONNE, Marie FAUCHON, Thomas GANLUT, Roger GARDES, Gilles GARRAUD, Nadège GUIMARD, Loïc MICHON, Stéphanie MIGNOT,

Agnès MOLLON, Danielle MULLER, Ghislaine PRADEL, Véronique VALLEIX ; Parc naturel régional des Vosges du Nord : Daniel BASTIAN, Cécile BAYEUR, Eric BRUA, Nadia CARMAUX, Rita JACOB, Marie L'HOSPITALIER, Denis LIEB, Etienne SCHWARZ, David SUCK, Hubert WALTER, Michael WEBER ; Parcs Nationaux de France : Laurence CHABANIS, Bernard PATIN, Jean-Marie PETIT ; Pays des 3 vallées : Nicolas DUMONT, Brigitte LEVASTRE ; Pech de Laclause : Jean-Marc FEVRIER ; Politis/Mediapart : Claude-Marie VADROT ; Préfecture Midi Pyrénées : Cécile CHICOYE ; Productores rurales : Laura CENDAN, Sofia DAMONTE ; Prog. germano malgache GTZ : Jocelyn RASOAVELOSON ; Projet de Parc naturel régional Ardenne : Jean-Marie MEUNIER, Isabelle ZARLENGA ; Projet de Parc naturel régional Baronnies provençales : Michel BOMPARD, Marc BONNARD, Gilberte BREMOND, Jean-Pierre BUIX, Amélie FROIDEVAUX, Bruno LAGIER, Christine NIVOU, Roland OLIVIER, Gwennaelle PARISSET, Pascale ROCHAS, Michel RODARI, Nicolas ROSIN, Lionel TARDY ; Projet de Parc naturel régional Golfe du Morbihan : Bernard AUDRAN, Monique CASSÉ, Joël LABBÉ, Robert MALZAHN, Annaëlle MÉZAC, Dominique PIRIO, Gérard TATIBOUET ; Projet de Parc naturel régional Marais Poitevin : Yann HÉLARY ; Projet de Parc naturel régional Mont Ventoux : Yves DUCARRE ; Projet de Parc naturel régional Picardie Maritime : Marie Claude BOUE, Sabine COURCELLE, Laurent FROMENTIN, Pascal LEFEBVRE, Annie ROUCOUX, Alain SPRIET ; Projet de Parc naturel régional Préalpes d'Azur : Muriel CARY, Marc DAUNIS, Laure PUMAREDA ; RAEE : Dominique JACQUES ; Région Auvergne : Luc BLONDEL, Amélie HENRY ; Région Basse Normandie : Denise FRANCOIS, Sandrine LECOINTE, Isabelle PUCHALSKI ; Région Bretagne : Jean-Pierre MOUSSET ; Région Centre : Catherine BERTRAND ; Région Ile-de-France : Jean-Frédéric LAFFARGUE, Michel VAMPOUILLE ; Région Limousin : Christelle ZALAS ; Région Nord-Pas de Calais : Pierrick ALLOSSERY, Daniele LHOMME ; Région PACA : Marc JOANNY, Espoir BOUVIER, Céline HAYOT ; Région Pays de la Loire : Jean-Christophe GAVALLET, Françoise MARCHAND ; Région Rhône-Alpes : Michèle EYBALIN ; Réserves Naturelles de France : Christian SCHWOEHRER ; RTE : Jean-François LESIGNE ; SCOTTS – FERTILIGEN : Marion CARLIER, Michel GASNIER, Laurent MARTEL ; SITER : Jeremie MASSIN ; Slow Food France : Jean LHERITIER ; Société Forestière CDC : Michel OBERLINKELS, François PITRON ; Sol & Civilisation : Thibaut CAILLIERE ; Synd. Mixte Baie de Somme : Jean-Claude BUISINE, Patrick TRIPLET ; Terre Sauvage : Alexandra CALVIER, Halima MERROUCHI, Bernard MOREAU ; The Augusta Canal National Heritage Area : Debbie STANKUS ; Transrural initiatives : Christophe TREHET ; UICN France : François LETOURNEUX ; UMR INRA-GAEL : Amédée MOLLARD ; UNCPIC : Marie-Lise TICHIT ; Univ. Jules Ferry Grenoble : Aurélien ESPOSITO ; Université St Etienne : Emilie LANCIANO, Noémie PENNEC ; UR Scop : Michel ROHART ; WWF : Canddie MAGDELENAT, Christophe POUPET ; Les Amis du Parc de Corse : Michel LEENHARDT, Rosy JUDAIS, M^{me} CARLE, Dominique DORE, Vincent PIVETEAU.



Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
01 44 90 86 20